

S U J E T N ° 0

APPROBATION DES PROCES VERBAUX
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE ET 20 OCTOBRE 2017

VILLE DE SAUMUR

Direction des Services aux Familles
Service Vie Associative et Sportive

Commission Finances du 5 décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017

1

ORIENTATION

Délibération

Information

EXERCICE 2017 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités d'intérêt général menées par les acteurs associatifs ou individuels du territoire saumurois, et dans le respect du montant des crédits disponibles de l'enveloppe budgétaire dédiée,

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

ATTRIBUER les subventions de l'exercice 2017, telles que détaillées dans le tableau annexé.

Le Directeur

L'Adjointe déléguée à la Vie Associative

Signé

Signé

Baba GUEYE

Béatrice GUILLON

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2017

Secteur	Bénéficiaires	Objet	Montant attribué
Affaires Extérieures	Association Affinités France Italie	Subvention exceptionnelle participation aux frais de la conférence « Les Angevins à Naples »	200,00
TOTAL 2017 – ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL			200,00
Sports	Pôle Nautique de Saumur	Régularisation suivant les justificatifs fournis	-3 780,05
Sports	Pôle Cyclisme Saumurois	Régularisation suivant les justificatifs fournis	- 15,00
TOTAL 2017 – ATTRIBUTION ANNULEE			-3 795,05

**BUDGET PRINCIPAL
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2017-6**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Ajustements budget 2017		
	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Manifestations - Fête de la Bière - Ajustement des crédits	24 500,00	24 500,00	0,00
Manifestations - Transfert crédits de la section investissement	7 270,00		-7 270,00
Communication - Acquisition de matériel - Transfert de crédits vers section d'investissement.	-5 000,00		5 000,00
Bagneux - Crédits spécifiques - Transfert de crédits de la section investissement.	340,00		-340,00
Dampierre - Crédits spécifiques - Transfert de crédits vers la section investissement	-560,00		560,00
Prévention santé - Acquisition de matériel - Transfert de crédits vers la section investissement	-6 010,00		6 010,00
Service mutualisé - Commande Publique - Facturations croisées entre les collectivités.	50 900,00	57 900,00	7 000,00
Attribution de compensation de TP définitive - Ajustement des crédits		-95 720,00	-95 720,00
Taxe additionnelle aux droits de mutations - Ajustement des crédits		96 000,00	96 000,00
Charges exceptionnelles - Régularisations sur exercices antérieurs - Ajustement des crédits	3 000,00		-3 000,00
Dépenses imprévues et ligne de réserve	4 280,00		-4 280,00
Autofinancement Prévisionnel	3 960,00		-3 960,00
TOTAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE	82 680,00	82 680,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Ajustements budget 2017		
	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Communication - Acquisition de matériel - Transfert de crédits de la section de fonctionnement	5 000,00		-5 000,00
Manifestations - Transfert crédits vers la section de fonctionnement	-7 270,00		7 270,00
Bagneux - Crédits spécifiques - Transfert de crédits vers la section de fonctionnement	-340,00		340,00
Dampierre - Crédits spécifiques - Transfert de crédits de la section de fonctionnement	560,00		-560,00
Prévention santé - Acquisition de matériel - Transfert de crédits de la section de fonctionnement	6 010,00		-6 010,00
Autofinancement prévisionnel		3 960,00	3 960,00
TOTAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE	3 960,00	3 960,00	0,00

**BUDGET ANNEXE TVA
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2017-4**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Ajustements budget 2017		
	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Parking centr'Halles - Rénovation - Annonces et insertions marchés publics	1 000,00		-1 000,00
Stationnement - Cautions à rembourser	1 000,00		-1 000,00
TOTAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE	1 000,00	0,00	-1 000,00

Le financement de cet ajustement s'effectue par prélèvement sur le sur-équilibre de la section d'investissement qui sera porté après cette décision modificative à : 354 800€

BUDGET PRINCIPAL - DM 2017-6	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N° 1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	6 414 170,43	0,00	38 370,00	38 370,00	6 452 540,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 325 000,00	0,00	43 500,00	43 500,00	17 368 500,00
014	Atténuation de produits	74 140,00	0,00	0,00	0,00	74 140,00
65	Autres charges de gestion courante	4 611 150,59	0,00	-4 150,00	-4 150,00	4 607 000,59
Total des dépenses de gestion courante		28 424 461,02	0,00	77 720,00	77 720,00	28 502 181,02
66	Charges financières	1 131 000,00	0,00	0,00	0,00	1 131 000,00
67	Charges exceptionnelles	33 260,00	0,00	1 000,00	1 000,00	34 260,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	60 000,00		0,00	0,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	3,66		0,00	0,00	3,66
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 648 724,68	0,00	78 720,00	78 720,00	29 727 444,68
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 464 350,00		3 960,00	3 960,00	3 468 310,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 764 350,00		3 960,00	3 960,00	4 768 310,00
TOTAL		34 413 074,68	0,00	82 680,00	82 680,00	34 495 754,68

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
		34 495 754,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N° 1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuation de charges	102 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 393 290,00	0,00	83 870,00	83 870,00	2 477 160,00
73	Impôts et taxes	20 191 470,00	0,00	280,00	280,00	20 191 750,00
74	Dotations et participations	10 154 810,00	0,00	-1 470,00	-1 470,00	10 153 340,00
75	Autres produits de gestion courante	1 034 820,00	0,00	0,00	0,00	1 034 820,00
Total des recettes de gestion courante		33 876 390,00	0,00	82 680,00	82 680,00	33 959 070,00
77	Produits exceptionnels	149 160,00	0,00	0,00	0,00	149 160,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 025 550,00	0,00	82 680,00	82 680,00	34 108 230,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	335 000,00		0,00	0,00	335 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		335 000,00		0,00	0,00	335 000,00
TOTAL		34 360 550,00	0,00	82 680,00	82 680,00	34 443 230,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 227 684,68
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
		37 670 914,68

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 433 310,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

BUDGET PRINCIPAL - DM 2017-6	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 137 658,52	0,00	4 170,00	4 170,00	1 141 828,52
204	Subventions d'équipement versées	362 314,40	0,00	0,00	0,00	362 314,40
21	Immobilisations corporelles	1 387 031,75	0,00	-15 010,00	-15 010,00	1 372 021,75
23	Immobilisations en cours	6 110 761,66	0,00	14 800,00	14 800,00	6 125 561,66
Total des dépenses d'équipement		8 997 766,33	0,00	3 960,00	3 960,00	9 001 726,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	785 480,00	0,00	0,00	0,00	785 480,00
13	Subventions d'investissement	870,00	0,00	0,00	0,00	870,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 906 010,00	0,00	0,00	0,00	2 906 010,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
27	Autres immobilisations financières	652 000,00	0,00	0,00	0,00	652 000,00
020	Dépenses imprévues	2,00		0,00	0,00	2,00
Total des dépenses financières		4 392 362,00	0,00	0,00	0,00	4 392 362,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	30 280,00	0,00	0,00	0,00	30 280,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 420 408,33	0,00	3 960,00	3 960,00	13 424 368,33

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	335 000,00		0,00	0,00	335 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 741 900,00		0,00	0,00	2 741 900,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 076 900,00		0,00	0,00	3 076 900,00

TOTAL	16 497 308,33	0,00	3 960,00	3 960,00	16 501 268,33
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	2 255 640,79
---	--	---------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 756 909,12
---	---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 396 509,12	0,00	0,00	0,00	2 396 509,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 178 600,00	0,00	0,00	0,00	3 178 600,00
Total des recettes d'équipement		5 575 109,12	0,00	0,00	0,00	5 575 109,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 784 600,00	0,00	0,00	0,00	1 784 600,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 519 920,00	0,00	0,00	0,00	3 519 920,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	340 420,00	0,00	0,00	0,00	340 420,00
Total des recettes financières		5 646 590,00	0,00	0,00	0,00	5 646 590,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 246 699,12	0,00	0,00	0,00	11 246 699,12

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 464 350,00		3 960,00	3 960,00	3 468 310,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 741 900,00		0,00	0,00	2 741 900,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 506 250,00		3 960,00	3 960,00	7 510 210,00

TOTAL	18 752 949,12	0,00	3 960,00	3 960,00	18 756 909,12
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 756 909,12
---	---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 433 310,00
--	---------------------

BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA - DM 2017-4	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 492,00	0,00	1 000,00	1 000,00	5 492,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
23	Immobilisations en cours	311 265,60	0,00	0,00	0,00	311 265,60
Total des dépenses d'équipement		336 757,60	0,00	1 000,00	1 000,00	337 757,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	62 410,00	0,00	0,00	0,00	62 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 600,00	0,00	1 000,00	1 000,00	6 600,00
020	Dépenses imprévues	5,11		0,00	0,00	5,11
Total des dépenses financières		68 015,11	0,00	1 000,00	1 000,00	69 015,11
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		404 772,71	0,00	2 000,00	2 000,00	406 772,71
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		404 772,71	0,00	2 000,00	2 000,00	406 772,71

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	406 772,71

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 500,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
Total des recettes d'équipement		101 500,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
Total des recettes financières		1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		103 300,00	0,00	0,00	0,00	103 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 800,00		0,00	0,00	3 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	206 500,00		0,00	0,00	206 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		210 300,00		0,00	0,00	210 300,00
TOTAL		313 600,00	0,00	0,00	0,00	313 600,00
					+	
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						447 972,71
					=	
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						761 572,71

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	210 300,00
--	-------------------

Commission des finances du 05 décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017

BUDGET 2017 - DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives ci-dessous détaillées, prennent en compte des transferts de chapitre à chapitre au sein d'une même section budgétaire et l'inscription d'actions nouvelles.

Les principales actions nouvelles dans ces décisions modificatives, qu'il convient de relever sont :

Budget Principal : Section fonctionnement :

- L'ajustement des crédits relatifs à l'attribution de compensation de TP suite à l'approbation du rapport définitif de la CLECT et des attributions définitives 2017.
- L'ajustement des crédits relatifs à la taxe additionnelle aux droits de mutation conformément aux réalisations.
- Les inscriptions budgétaires relatives aux facturations croisées entre collectivité pour le service mutualisé des marchés publics.
- L'ajustement des crédits relatifs à l'organisation de la fête de la bière conformément au bilan de la manifestation.

Budget annexe des services assujettis à TVA : Section investissement :

- L'inscription de compléments de crédits relatifs à la prise en charge du coût des insertions marchés publics et du remboursement des cautions à intervenir dans le cadre des contrats de location d'espaces de stationnement dans les parkings Centr'halles et Fourrier.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

- d'Approuver les décisions modificatives, qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux annexés.

La Directrice

L'adjoint délégué

Signé

Signé

Valérie TEXIER

Alain GRAVOUEILLE

Commission des finances du 05 décembre 2017
CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017

EXERCICE 2018 – BUDGET PRIMITIF

Après avis de la Commission des Finances du 5 décembre 2017, il est proposé au
CONSEIL MUNICIPAL,

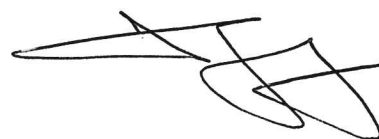
- d'ADOPTER le Budget Primitif pour l'exercice 2018, et ses annexes, qui s'établit comme
suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	34 416 780,00	34 416 780,00	12 557 680,00	12 557 680,00
ANNEXE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE	251 000,00	251 000,00	1 974 480,00	1 974 480,00
ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.	404 790,00	404 790,00	222 000,00	222 000,00
ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	881 000,00	881 000,00	312 800,00	312 800,00
ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S.	137 000,00	137 000,00	120 700,00	120 700,00
ANNEXE DES LOTISSEMENTS	854 020,00	854 020,00	494 510,00	764 020,00
ANNEXE AERODROME	148 000,00	148 000,00	12 000,00	12 000,00

La Directrice,

Valérie TEXIER

L'adjoint délégué,



Alain GRAVOUEILLE

VILLE DE SAUMUR

BUDGET PRIMITIF 2018

PROJET

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2017

VILLE DE SAUMUR - BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGETS A CARACTERE ADMINISTRATIF (Principal - PRU - TVA)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2018 Budget Principal	BP 2018 Budget PRU	BP 2018 Budget TVA	BP 2018 Budgets Administratifs	RECETTES	BP 2018 Budget Principal	BP 2018 Budget PRU	BP 2018 Budget TVA	BP 2018 Budgets Administratifs
Charges à caractère général	5 629 980,00	20 000,00	88 990,00	5 738 970,00	Dotations et participations (Etat)	8 214 660,00			8 214 660,00
Loyer du PPP Éclairage public	556 000,00			556 000,00	Dotations et participations (divers)	1 884 620,00			1 884 620,00
Charges de personnel (directes)	17 000 000,00			17 000 000,00	Fiscalité (TH+FB+FNB)	15 117 560,00			15 117 560,00
Charges de personnel - services communs	374 510,00			374 510,00	Attrib. compensation TP + FNGIR + DCRTP	2 910 620,00			2 910 620,00
Indemnité des Elus	322 000,00			322 000,00	F. P. I. C.	372 360,00			372 360,00
Subventions aux associations	1 900 000,00			1 900 000,00	Taxe sur électricité	570 000,00			570 000,00
Autres subventions	40 700,00			40 700,00	Taxe add aux droits de mutation	650 000,00			650 000,00
Contribution au CCAS	575 000,00			575 000,00	Droits de stationnement	510 000,00		34 500,00	544 500,00
Contributions aux écoles privées	493 500,00			493 500,00	Autres impôts	195 000,00			195 000,00
Contribution . SMIEMS (école de musique)	400 000,00			400 000,00	Produits de gestion courante	3 463 160,00		222 470,00	3 685 630,00
Contributions.autres syndicats intercom.	1.16 000,00			1.16 000,00	Produits exceptionnels	25 000,00			25 000,00
Charges financières	990 000,00	50 000,00		1 040 000,00	Travaux en régie	300 000,00			300 000,00
Provision pour risque de taux	45 000,00			45 000,00					0,00
Charges exceptionnelles	20 000,00			20 000,00					0,00
Amortissement des immob.	1 457 000,00	93 000,00	200 000,00	1 750 000,00					0,00
Epargne brute	4 098 270,00			4 098 270,00					0,00
Transferts entre Budgets	398 820,00	88 000,00	1.15 800,00	602 620,00	Transferts entre Budgets	203 800,00	251 000,00	147 820,00	602 620,00
TOTAUX	34 416 780,00	251 000,00	404 790,00	35 072 570,00	TOTAUX	34 416 780,00	251 000,00	404 790,00	35 072 570,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2018 Budget Principal	BP 2018 Budget PRU	BP 2018 Budget TVA	BP 2018 Budgets Administratifs	RECETTES	BP 2018 Budget Principal	BP 2018 Budget PRU	BP 2018 Budget TVA	BP 2018 Budgets Administratifs
Opérations d'équipement brutes	8 952 180,00	1 331 030,00	220 000,00	10 503 210,00	Cession des immobilisations	150 000,00			150 000,00
Remboursement de cautions	1 000,00		2 000,00	3 000,00	Encaissement de cautions	1 000,00		2 000,00	3 000,00
Remboursement du capital de la dette	3 180 000,00	310 000,00		3 490 000,00	Recours à l'emprunt	3 071 230,00			3 071 230,00
Travaux en régie	300 000,00			300 000,00	F. C. T. V. A.	1 100 000,00	200 000,00		1 300 000,00
Subventions d'équipement versées	124 500,00	30 000,00		154 500,00	Subventions d'équipement	1 921 730,00	1 681 480,00	0,00	3 603 210,00
Immobilisations financières				0,00	Taxe d'aménagement (ex TLE)	200 000,00			200 000,00
				0,00	Subventions hors opérations d'équipement	275 000,00			275 000,00
				0,00	Amortissement des immobilisations	1 457 000,00	93 000,00	200 000,00	1 750 000,00
				0,00	Epargne brute	4 098 270,00	0,00	0,00	4 098 270,00
Transferts entre Budgets		303 450,00		303 450,00	Transferts entre Budgets	283 450,00		20 000,00	303 450,00
TOTAUX	12 557 680,00	1 974 480,00	222 000,00	14 754 160,00	TOTAUX	12 557 680,00	1 974 480,00	222 000,00	14 754 160,00

VILLE DE SAUMUR - BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGETS A CARACTERE ADMINISTRATIF (Principal - PRU - TVA)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2017 Budgets Administratifs	BP 2018 Budgets Administratifs	Delta 2018/2017	RECETTES	BP 2017 Budgets Administratifs	BP 2018 Budgets Administratifs	Delta 2018/2017
Charges à caractère général	6 103 070,00	5 738 970,00	-364 100,00	Dotations et participations (Etat)	7 922 700,00	8 214 660,00	291 960,00
Loyer du PPP Éclairage public	546 000,00	556 000,00	10 000,00	Dotations et participations (divers)	1 842 870,00	1 884 620,00	41 750,00
Charges de personnel (directes)	17 000 000,00	17 000 000,00	0,00	Fiscalité (TH+FB+FNB)	15 690 000,00	15 117 560,00	-572 440,00
Charges de personnel - services communs	192 600,00	374 510,00	181 910,00	Attrib. compensation TP + FNGIR + DCRTP	2 812 000,00	2 910 620,00	98 620,00
Indemnité des Elus	322 500,00	322 000,00	-500,00	F. P. I. C.	400 000,00	372 360,00	-27 640,00
Subventions aux associations	2 000 000,00	1 900 000,00	-100 000,00	Taxe sur électricité	570 000,00	570 000,00	0,00
Autres subventions	40 700,00	40 700,00	0,00	Taxe add aux droits de mutation	625 000,00	650 000,00	25 000,00
Contribution au CCAS	575 000,00	575 000,00	0,00	Droits de stationnement	432 500,00	544 500,00	112 000,00
Contributions aux écoles privées	517 410,00	493 500,00	-23 910,00	Autres impôts	204 300,00	195 000,00	-9 300,00
Contribution . SMIEMS (école de musique)	556 700,00	400 000,00	-156 700,00	Produits de gestion courante	3 543 960,00	3 685 630,00	141 670,00
Contributions.autres syndicats intercom.	110 000,00	116 000,00	6 000,00	Produits exceptionnels	24 000,00	25 000,00	1 000,00
<i>Charges financières</i>	<i>1 070 000,00</i>	<i>1 040 000,00</i>	<i>-30 000,00</i>	Travaux en régie	<i>335 000,00</i>	300 000,00	-35 000,00
Provision pour risque de taux	60 000,00	45 000,00	-15 000,00			0,00	0,00
Charges exceptionnelles	13 200,00	20 000,00	6 800,00			0,00	0,00
Amortissement des immob.	1 596 500,00	1 750 000,00	153 500,00			0,00	0,00
Epargne brute	3 698 650,00	4 098 270,00	399 620,00			0,00	0,00
Transferts entre Budgets	616 100,00	602 620,00	-13 480,00	Transferts entre Budgets	616 100,00	602 620,00	-13 480,00
TOTAUX	35 018 430,00	35 072 570,00	54 140,00	TOTAUX	35 018 430,00	35 072 570,00	54 140,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2017 Budgets Administratifs	BP 2018 Budgets Administratifs	Delta 2018/2017	RECETTES	BP 2017 Budgets Administratifs	BP 2018 Budgets Administratifs	Delta 2018/2017
Opérations d'équipement brutes	9 269 330,00	10 503 210,00	1 233 880,00	Cession des immobilisations	150 000,00	150 000,00	0,00
Remboursement de cautions	2 300,00	3 000,00	700,00	Encaissement de cautions	2 300,00	3 000,00	700,00
Remboursement du capital de la dette	3 178 600,00	3 490 000,00	311 400,00	Recours à l'emprunt	3 178 600,00	3 071 230,00	-107 370,00
Travaux en régie	335 000,00	300 000,00	-35 000,00	F. C. T. V. A.	1 130 000,00	1 300 000,00	170 000,00
Subventions d'équipement versées	124 500,00	154 500,00	30 000,00	Subventions d'équipement	2 728 680,00	3 603 210,00	874 530,00
Immobilisations financières	25 000,00	0,00	-25 000,00	Taxe d'aménagement (ex TLE)	160 000,00	200 000,00	40 000,00
		0,00	0,00	Subventions hors opérations d'équipement	290 000,00	275 000,00	-15 000,00
		0,00	0,00	Amortissement des immobilisations	1 596 500,00	1 750 000,00	153 500,00
		0,00	0,00	Epargne brute	3 698 650,00	4 098 270,00	399 620,00
Opérations patrimoniales	100 000,00		-100 000,00	Opérations patrimoniales	100 000,00		-100 000,00
Transferts entre Budgets	764 730,00	303 450,00	-461 280,00	Transferts entre Budgets	764 730,00	303 450,00	-461 280,00
TOTAUX	13 799 460,00	14 754 160,00	954 700,00	TOTAUX	13 799 460,00	14 754 160,00	954 700,00

VILLE DE SAUMUR - BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGETS A CARACTERE ADMINISTRATIF (Principal + PRU + TVA)
LISTE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

SECTEURS	PROGRAMMES	BP 2018 BRUT	BP 2018 RECETTES	BP 2018 NET
MONUMENTS HISTORIQUES		1 810 140,00	995 000,00	815 140,00
Monuments Historiques	Château - Remparts bastionnés - Restauration et mise en sécurité	999 000,00	571 480,00	427 520,00
Monuments Historiques	Château - Restauration du bâtiment	528 000,00	337 810,00	190 190,00
Monuments Historiques	Château - Passerelles et détecteurs ioniques	62 000,00	0,00	62 000,00
Monuments Historiques	Hôtel de Ville (Bât XIX) - Restauration façades	149 560,00	42 010,00	107 550,00
Monuments Historiques	Eglise ND des Ardilliers	40 000,00	0,00	40 000,00
Monuments Historiques	Eglise ND de la Visitation	30 000,00	10 000,00	20 000,00
Monuments Historiques	Eglise St Pierre - Restauration de la sacristie		25 280,00	-25 280,00
Monuments Historiques	Tour du Bourg	1 580,00	8 420,00	-6 840,00
AMENAGEMENTS URBAINS		3 124 450,00	1 527 830,00	1 596 620,00
Espaces Verts	PRU 1 - Jardins partagés	100 440,00	29 470,00	70 970,00
Espaces Verts	Aménagement des Boires Dampierre et Chapeau	192 000,00	128 000,00	64 000,00
Espaces Verts	Jardins familiaux des Galmoises	168 240,00	42 060,00	126 180,00
Espaces Verts	Aménagement paysagés divers	43 000,00		43 000,00
Prospective Urbaine	ZAC Vaulanglais Noirettes - participation	65 000,00		65 000,00
Voirie et réseaux	NPNRU – Aménagements porte nord	40 000,00		40 000,00
Voirie et réseaux	PRU 1 - Cœur de quartier	0,00	2 500,00	-2 500,00
Voirie et réseaux	PRU 1 - Rue du Chemin vert	0,00	136 650,00	-136 650,00
Voirie et réseaux	PRU 1 - Rue Georges Cormier	0,00	245 160,00	-245 160,00
Voirie et réseaux	PRU 1 - Liaison allée verte - rue du chemin vert	0,00	74 360,00	-74 360,00
Voirie et réseaux	PRU 1- Place Jehan Alain et Clos Coutard	0,00	209 650,00	-209 650,00
Voirie et réseaux	PRU1- Aménagements extérieurs Clos Coutard	59 770,00	508 560,00	-448 790,00
Voirie et réseaux	PPP - Eclairage public	581 000,00	53 420,00	527 580,00
Voirie et réseaux	Réaménagement du Centre Ville (Billange - Roosvelt)	550 000,00	68 000,00	482 000,00
Voirie et réseaux	Requalification et gros entretien de voirie	400 000,00		400 000,00
Voirie et réseaux	Eclairage public - Hors PPP	30 000,00		30 000,00
Voirie et réseaux	Eclairage festif place St Pierre	60 000,00		60 000,00
Voirie et réseaux	Voirie - Travaux après concessionnaires	30 000,00	30 000,00	0,00
Voirie et réseaux	Accessibilité quai bus et Chaînes de déplacement	115 000,00		115 000,00
Voirie et réseaux	Doublement rocade - Echangeur des Romans	60 000,00		60 000,00
Voirie et réseaux	Traversée de St Hilaire - Ackerman / Palustre	185 000,00		185 000,00
Voirie et réseaux	Quartier Croix verte - Requalification	335 000,00		335 000,00
Voirie et réseaux	Réseaux électriques - Extension	10 000,00		10 000,00
Voirie et réseaux	Toilettes publiques	100 000,00		100 000,00
STATIONNEMENT		410 000,00	0,00	410 000,00
Stationnement	Parkings de l'Europe - Création parc enclos	410 000,00		410 000,00
SECURITE CIVILE		135 000,00	0,00	135 000,00
Sécurité Civile	Risque murs de soutènement	50 000,00		50 000,00
Sécurité Civile	Défense incendie - Poteaux	15 000,00		15 000,00
Sécurité Civile	Coteau de Fenêt - Sécurisation	30 000,00		30 000,00
Sécurité Civile	Cavités - travaux confortement	40 000,00		40 000,00

VILLE DE SAUMUR - BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGETS A CARACTERE ADMINISTRATIF (Principal + PRU + TVA)
LISTE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

SECTEURS	PROGRAMMES	BP 2018 BRUT	BP 2018 RECETTES	BP 2018 NET
GESTION PATRIMONIALE		977 000,00	0,00	977 000,00
Gestion Patrimoniale	Accessibilité des ERP - Travaux	240 000,00		240 000,00
Gestion Patrimoniale	Acquisitions cellules commerciales Chemin Vert	220 000,00		220 000,00
Gestion Patrimoniale	Mises en conformité des ERP - Travaux	100 000,00		100 000,00
Gestion Patrimoniale	Bâtiments communaux divers - Travaux	375 000,00		375 000,00
Gestion Patrimoniale	Opération rue Bouju - Participation à Saumur Habitat	42 000,00		42 000,00
ENFANCE - ENSEIGNEMENT - JEUNESSE		678 500,00	50 000,00	628 500,00
Enseignement	Regroupement Maremaillette / Chanzy	500 000,00	50 000,00	450 000,00
Enseignement	Ecoles - Travaux d'amélioration / Matériel	103 500,00		103 500,00
Jeunesse	NPNRU -Rénovation ALSH Ile des enfants	5 000,00		5 000,00
Jeunesse	Mobilier / Matériel secteur jeunesse	3 000,00		3 000,00
Petite Enfance	Crèche Chanzy - Acquisition immobilière	60 000,00		60 000,00
Petite Enfance	Mobilier / Matériel secteur enfance et parentalité	7 000,00		7 000,00
SPORTS		753 500,00	512 560,00	240 940,00
Sports	Gymnase des Hauts Sentiers - Extension et aménagement	320 000,00		320 000,00
Sports	Gymnase Jean Chacun - Extension et solde des financements de la réhabilitation	200 000,00	512 560,00	-312 560,00
Sports	NPNRU – Gymnase C.Gouzy - Salle sports de combat	83 500,00		83 500,00
Sports	Complexe sportif des Rives du Thouet - Création espace de convivialité	50 000,00		50 000,00
Sports	Equipements sportifs divers	100 000,00		100 000,00
ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX		2 614 620,00	517 820,00	2 096 800,00
Cimetières	Cimetières - Travaux et mobilier funéraire	83 000,00		83 000,00
Culture	Restauration des collections, - Acquisition fonds anciens - Mobilier de stockage	12 240,00	1 300,00	10 940,00
Culture	Château Musée - Valorisation du site et des collections	31 000,00		31 000,00
Moyens des Services	PRU 1 - Requalification du centre social Jacques Percereau	1 042 320,00	475 130,00	567 190,00
Moyens des Services	Renouvellement matériel des services techniques	472 000,00		472 000,00
Moyens des Services	Hôtel de Ville - Réaménagement de l'accueil	420 000,00	39 390,00	380 610,00
Moyens des Services	Messagerie : Mise à jour licences Outlook	52 000,00		52 000,00
Moyens des Services	E-Administration - Etude préalable	50 000,00		50 000,00
Moyens des Services	Affichage dynamique légal – Hôtel de Ville	40 000,00		40 000,00
Moyens des Services	Portail citoyen Arpège – Renouvellement	32 000,00		32 000,00
Moyens des Services	Licences logiciel antivirus messagerie	22 000,00		22 000,00
Moyens des Services	Equipements informatiques divers	86 300,00		86 300,00
Moyens des Services	Moyens services généraux - Mobilier / Matériel	59 160,00	2 000,00	57 160,00
Moyens des Services	Crédits spécifiques des communes déléguées	17 000,00		17 000,00
Moyens des Services	Investissements imprévus	195 600,00		195 600,00
TOTAUX		10 503 210,00	3 603 210,00	6 900 000,00

VILLE DE SAUMUR

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET PRINCIPAL

PROJET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	6 489 390,00	0,00	5 947 350,00	5 947 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 030 000,00	0,00	17 404 510,00	17 404 510,00
014	Atténuation de produits	68 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 547 290,00	0,00	4 257 650,00	4 257 650,00
Total des dépenses de gestion courante		28 134 680,00	0,00	27 691 510,00	27 691 510,00
66	Charges financières	1 131 000,00	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 200,00	0,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	60 000,00		45 000,00	45 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 353 880,00	0,00	28 861 510,00	28 861 510,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>	3 698 650,00		4 098 270,00	4 098 270,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</i>	1 300 000,00		1 457 000,00	1 457 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 998 650,00		5 555 270,00	5 555 270,00
TOTAL		34 352 530,00	0,00	34 416 780,00	34 416 780,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 416 780,00
---	--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
013	Atténuation de charges	102 000,00	0,00	192 000,00	192 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 410 760,00	0,00	2 459 160,00	2 459 160,00
73	Impôts et taxes	20 658 500,00	0,00	20 277 740,00	20 277 740,00
74	Dotations et participations	9 820 370,00	0,00	10 154 080,00	10 154 080,00
75	Autres produits de gestion courante	1 001 900,00	0,00	1 008 800,00	1 008 800,00
Total des recettes de gestion courante		33 993 530,00	0,00	34 091 780,00	34 091 780,00
77	Produits exceptionnels	24 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 017 530,00	0,00	34 116 780,00	34 116 780,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	335 000,00		300 000,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		335 000,00		300 000,00	300 000,00
TOTAL		34 352 530,00	0,00	34 416 780,00	34 416 780,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 416 780,00
---	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 255 270,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	830 350,00	0,00	545 240,00	545 240,00
204	Subventions d'équipement versées	124 500,00	0,00	226 500,00	226 500,00
21	Immobilisations corporelles	831 750,00	0,00	970 600,00	970 600,00
23	Immobilisations en cours	5 125 090,00	0,00	6 688 340,00	6 688 340,00
Total des dépenses d'équipement		6 911 690,00	0,00	8 430 680,00	8 430 680,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	764 730,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 873 100,00	0,00	3 181 000,00	3 181 000,00
27	Autres immobilisations financières	662 000,00	0,00	646 000,00	646 000,00
Total des dépenses financières		4 299 830,00	0,00	3 827 000,00	3 827 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 236 520,00	0,00	12 257 680,00	12 257 680,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	335 000,00		300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		385 000,00		300 000,00	300 000,00

TOTAL	11 621 520,00	0,00	12 557 680,00	12 557 680,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 557 680,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 058 770,00	0,00	2 480 180,00	2 480 180,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 178 600,00	0,00	3 071 230,00	3 071 230,00
Total des recettes d'équipement		5 237 370,00	0,00	5 551 410,00	5 551 410,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 160 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes financières		1 310 500,00	0,00	1 451 000,00	1 451 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 572 870,00	0,00	7 002 410,00	7 002 410,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 698 650,00		4 098 270,00	4 098 270,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 300 000,00		1 457 000,00	1 457 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 048 650,00		5 555 270,00	5 555 270,00

TOTAL	11 621 520,00	0,00	12 557 680,00	12 557 680,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 557 680,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	5 255 270,00
--	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	6 489 390,00	5 947 350,00	5 947 350,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<=>Terr.à Am.)	430 160,00	399 430,00	399 430,00
60611	Eau et assainissement	146 000,00	141 000,00	141 000,00
606121	Electricité	422 500,00	371 600,00	371 600,00
606122	Gaz de ville	240 300,00	234 400,00	234 400,00
60613	Chauffage urbain	89 100,00	86 100,00	86 100,00
606211	Fioul domestique	41 200,00	32 000,00	32 000,00
606212	Gaz stockable et propane	11 660,00	10 660,00	10 660,00
60622	Carburants	160 000,00	155 000,00	155 000,00
60623	Alimentation	374 510,00	368 720,00	368 720,00
606281	Produits pharmac. & hygiène	3 480,00	3 300,00	3 300,00
606282	Produits hygiène enfants	16 370,00	16 310,00	16 310,00
606284	Linge	2 900,00	3 000,00	3 000,00
606288	Autres fournitures non stockee	4 830,00	5 830,00	5 830,00
60631	Fournitures d'entretien	53 650,00	54 140,00	54 140,00
60632	Fournitures de petit Equip.	56 160,00	51 790,00	51 790,00
60633	Fournitures de voirie	67 780,00	65 480,00	65 480,00
60636	Vêtements de travail	45 000,00	43 000,00	43 000,00
60641	Fournitures de bureau	65 150,00	64 050,00	64 050,00
60642	Billets d'entrées	2 000,00	2 600,00	2 600,00
60643	Livres disques et cassettes	1 690,00	1 520,00	1 520,00
6067	Fournitures scolaires	63 860,00	62 600,00	62 600,00
606881	Engrais	11 910,00	11 910,00	11 910,00
606882	Sable	21 700,00	21 700,00	21 700,00
606883	Pièces mécaniques & accessoire	125 610,00	124 610,00	124 610,00
606884	Plantes, fleurs, graines	43 000,00	43 000,00	43 000,00
606885	Désherbant	4 580,00	4 580,00	4 580,00
606886	Produits phytosanitaire	2 390,00	2 390,00	2 390,00
606888	Autres fournitures diverses	291 580,00	238 130,00	238 130,00
611	Cont.Prest.Serv. avec des Ent.	425 000,00	456 000,00	456 000,00
61321	Locations immeubles	507 800,00	502 300,00	502 300,00
61322	Location de terrains	900,00	600,00	600,00
61352	Loc. matériel-outil.-mobilier	30 570,00	33 010,00	33 010,00
61353	Location photocopieurs	55 000,00	50 000,00	50 000,00
61358	Location mobilière diverse	20 000,00	13 250,00	13 250,00
614	Ch. locatives et de coPpté	8 500,00	8 500,00	8 500,00
61521	Terrains	130 000,00	125 000,00	125 000,00
615221	Batiments Publics	261 000,00	146 900,00	146 900,00
615228	Autres Bâtiments	10 000,00	12 000,00	12 000,00
615231	Voies	124 000,00	145 000,00	145 000,00
615232	Réseaux	9 000,00	0,00	0,00
61524	Bois et forêts	3 000,00	9 000,00	9 000,00
61551	Matériel roulant	35 000,00	35 000,00	35 000,00
61558	entretien réparat°autr fournit	44 380,00	31 730,00	31 730,00
61561	maintenance des logiciels	131 190,00	101 770,00	101 770,00
61562	Maintenance mat. informatique	14 440,00	11 740,00	11 740,00
61568	Maintenance - autres	125 000,00	143 110,00	143 110,00
6161	Multirisques	206 500,00	202 000,00	202 000,00
617	Etudes et recherches	47 500,00	31 000,00	31 000,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	30 730,00	30 760,00	30 760,00
6184	Vers. à des Org. de formation	58 000,00	58 000,00	58 000,00
6185	Frais de colloques & séminaires	780,00	1 200,00	1 200,00
61881	Autres frais divers	7 770,00	3 320,00	3 320,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	4 900,00	4 900,00	4 900,00
6226	Honoraires	54 460,00	52 340,00	52 340,00
6227	Fr. d'actes et de contentieux	7 000,00	6 500,00	6 500,00
6228	Divers	30 170,00	30 500,00	30 500,00
6231	Annonces et insertions	13 200,00	7 400,00	7 400,00
6237	Publications	37 000,00	24 500,00	24 500,00
6238	Divers	51 870,00	80 640,00	80 640,00
6247	Transports collectifs	45 000,00	39 630,00	39 630,00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
6248	Divers	16 450,00	15 630,00	15 630,00
6251	Voyages et déplacements	28 200,00	28 200,00	28 200,00
6255	Frais de déménagement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	63 320,00	55 670,00	55 670,00
6261	Frais d'affranchissement	42 240,00	44 490,00	44 490,00
6262	Frais de télécommunications	81 900,00	65 500,00	65 500,00
627	Serv. bancaires et assimilés	1 900,00	2 700,00	2 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	23 650,00	26 350,00	26 350,00
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.	3 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 500,00	43 500,00	43 500,00
62848	Redevances->autres prestat°	270,00	0,00	0,00
62876	Au GFP de rattachement	67 400,00	77 380,00	77 380,00
62878	A d'autres organismes	68 500,00	70 000,00	70 000,00
6288	Autres serv.extérieurs	323 380,00	301 280,00	301 280,00
63512	Taxes foncières	170 000,00	155 000,00	155 000,00
6354	Dr. d'enregistrement&de timbre	100,00	100,00	100,00
6355	Tx. et Imp. sur les véhicules	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	1 300,00	1 300,00	1 300,00
637	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.(Aut.Org.	40 450,00	41 300,00	41 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 222 600,00	17 404 510,00	17 404 510,00
6216	Personnel affect GFP rattacht	192 600,00	374 510,00	374 510,00
6218	Autre personnel extérieur	123 000,00	100 000,00	100 000,00
6331	Versement de transport	60 000,00	59 579,00	59 579,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	50 000,00	49 601,00	49 601,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	95 000,00	96 055,00	96 055,00
64111	Rémunération principale	8 450 000,00	8 520 914,00	8 520 914,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	273 000,00	263 793,00	263 793,00
64118	Autres indemnités	1 227 000,00	1 143 865,00	1 143 865,00
64131	Rémunération	1 321 000,00	1 277 172,00	1 277 172,00
64138	Autres indemnités	232 000,00	246 608,00	246 608,00
64168	Autres emplois d'insertion	141 000,00	56 357,00	56 357,00
6417	Rémunérations des apprentis	88 000,00	56 810,00	56 810,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 820 000,00	1 859 472,00	1 859 472,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	2 663 000,00	2 753 533,00	2 753 533,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	88 000,00	89 523,00	89 523,00
64551	Assurance accid trav.titulaire	112 000,00	168 497,00	168 497,00
64552	Assurance cap. décès titulaire	22 000,00	24 349,00	24 349,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	33 000,00	33 447,00	33 447,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	41 000,00	40 280,00	40 280,00
6488	Autres charges	191 000,00	190 145,00	190 145,00
014	Atténuations de produits	68 000,00	82 000,00	82 000,00
7391171	Degrev.tax.fonc.prop.non.bat A	1 000,00	0,00	0,00
7391172	Degrev tax.habitat. log vacant	60 000,00	75 000,00	75 000,00
73928	Autres	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 547 290,00	4 257 650,00	4 257 650,00
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	350,00	300,00	300,00
6521	Déf.des Budg.Ann.à Caract.Adm.	412 300,00	398 820,00	398 820,00
6531	Indemnités	270 000,00	270 000,00	270 000,00
6532	Frais de mission	7 500,00	8 000,00	8 000,00
6533	Cotisations de retraite	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6534	Cot. de S.S - part patronale	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6535	Formation	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	11 000,00	10 000,00	10 000,00
65548	Autres Contributions	666 700,00	516 000,00	516 000,00
6556	Ind. de logement aux Instit.	300,00	300,00	300,00
6558	Autres Cont. obligatoires	8 500,00	8 500,00	8 500,00
65581	Contrib. fonct écoles privées	517 410,00	493 500,00	493 500,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
65733	Départements	25 700,00	25 700,00	25 700,00
657362	CCAS	575 000,00	575 000,00	575 000,00
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	2 000 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	7 530,00	7 530,00	7 530,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		28 134 680,00	27 691 510,00	27 691 510,00
66	Charges financières (b)	1 131 000,00	1 090 000,00	1 090 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 010 000,00	990 000,00	990 000,00
6688	Autres	121 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	28 200,00	35 000,00	35 000,00
6713	Secours et dots	0,00	3 500,00	3 500,00
6714	Bourses et prix	3 200,00	1 800,00	1 800,00
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	5 000,00	9 700,00	9 700,00
67441	aux budg annex et aux régies	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	60 000,00	45 000,00	45 000,00
6865	Dot.Prov. Pr Risq. et Ch. Fin.	60 000,00	45 000,00	45 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		29 353 880,00	28 861 510,00	28 861 510,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 698 650,00	4 098 270,00	4 098 270,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</i>	1 300 000,00	1 457 000,00	1 457 000,00
6811	<i>Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.</i>	1 300 000,00	1 457 000,00	1 457 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 998 650,00	5 555 270,00	5 555 270,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 998 650,00	5 555 270,00	5 555 270,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	34 352 530,00	34 416 780,00	34 416 780,00
---	----------------------	----------------------	----------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 416 780,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
013	Atténuation de charges	102 000,00	192 000,00	192 000,00
6096	d'App. non stockés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remb. sur Réim. du Pers.	100 000,00	190 000,00	190 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 410 760,00	2 459 160,00	2 459 160,00
7022	Coupes de bois	2 000,00	1 000,00	1 000,00
70311	Conc.Ds cimetières (Prod. net)	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70323	Red. d'Occ. du Dom. Pub. Com.	332 300,00	332 600,00	332 600,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	485 000,00	506 000,00	506 000,00
70631	A caractère sportif	9 000,00	4 000,00	4 000,00
70632	A caractère de loisirs	181 750,00	133 650,00	133 650,00
70661	Prdts crèche Saumur&Cnes assoc	291 700,00	293 530,00	293 530,00
70663	Produits halte garderie	18 740,00	17 480,00	17 480,00
7067	Red.Dr.Serv. péri-Scol.Ens.	305 000,00	355 000,00	355 000,00
70688	Autres prestations de service	12 000,00	57 000,00	57 000,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	2 000,00	4 000,00	4 000,00
70872	par budg annex et les reg mun.	228 800,00	228 800,00	228 800,00
70873	par les C.C.A.S.	159 400,00	192 400,00	192 400,00
70875	Par les communes membres GFP	0,00	8 100,00	8 100,00
70876	Par le GFP de rattachement	81 000,00	45 120,00	45 120,00
70878	par d'autres redevables	189 600,00	151 800,00	151 800,00
7088	Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	67 470,00	83 680,00	83 680,00
73	Impôts et taxes	20 658 500,00	20 277 740,00	20 277 740,00
73111	Taxes foncières & d'habitation	15 690 000,00	15 117 560,00	15 117 560,00
7321	Attribution de Compensation	2 653 000,00	2 751 620,00	2 751 620,00
7323	F.N.G.I.R.	104 200,00	104 200,00	104 200,00
7325	Fds de péréq rec fis Com,inter	400 000,00	372 360,00	372 360,00
73371	Droit stationnement parc public	405 000,00	510 000,00	510 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	570 000,00	570 000,00	570 000,00
7362	Taxes de séjour	7 000,00	7 000,00	7 000,00
73681	Emplacements publicitaires	204 300,00	195 000,00	195 000,00
7381	Tx.Add.Dr.Mut.Tx.de Pub. Fonc.	625 000,00	650 000,00	650 000,00
74	Dotations et participations	9 820 370,00	10 154 080,00	10 154 080,00
7411	Dotation forfaitaire	5 000 000,00	5 020 000,00	5 020 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
74127	Dotat°nat°nale de péréquation	610 000,00	600 000,00	600 000,00
744	FCTVA	0,00	35 000,00	35 000,00
745	Dot. Spé. au Tit. des Instit.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74718	Autres	92 360,00	138 900,00	138 900,00
7472	Régions	2 000,00	0,00	0,00
7473	Départements	4 760,00	7 300,00	7 300,00
74781	CAF - Fonctionnement	50 670,00	37 050,00	37 050,00
74782	Contrat enfance	503 130,00	483 865,00	483 865,00
74783	CAF - Prestations de services	1 165 020,00	1 159 465,00	1 159 465,00
74784	MSA,SNCF-Prestations de serv.	11 830,00	17 040,00	17 040,00
74788	Divers autres organismes	13 100,00	41 000,00	41 000,00
7482	Comp.Pert.Tx.Add.Dr.Mut.Tx.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
748313	Dot° compensation réforme TP	54 800,00	54 800,00	54 800,00
748314	Dot° unique des compensations	50 000,00	20 000,00	20 000,00
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fonc.	130 000,00	110 000,00	110 000,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	510 000,00	800 000,00	800 000,00
7484	Dotat° recensement	5 640,00	5 500,00	5 500,00
7485	Dotation titres securisés	10 060,00	17 160,00	17 160,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
75	Autres produits de gestion courante	1 001 900,00	1 008 800,00	1 008 800,00
7521	Location de bâtiments	925 300,00	932 700,00	932 700,00
7522	Location de terrains	53 800,00	57 800,00	57 800,00
758	Prod. divers de Gest. courante	22 800,00	18 300,00	18 300,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		33 993 530,00	34 091 780,00	34 091 780,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	24 000,00	25 000,00	25 000,00
77181	Indemnités de sinistre	24 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		34 017 530,00	34 116 780,00	34 116 780,00

042	<i>Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	335 000,00	300 000,00	300 000,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	335 000,00	300 000,00	300 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section. (9)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		335 000,00	300 000,00	300 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		34 352 530,00	34 416 780,00	34 416 780,00
---	--	----------------------	----------------------	----------------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			34 416 780,00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	830 350,00	545 240,00	545 240,00
2031	Frais d'études	694 550,00	411 140,00	411 140,00
2033	Frais d'insertion	16 500,00	11 500,00	11 500,00
2051	Concessions, droits similaires	119 300,00	122 600,00	122 600,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	124 500,00	226 500,00	226 500,00
204133	Pjts infras d'intérêt national	0,00	60 000,00	60 000,00
20421	Biens mobil., matériel & étude	4 500,00	4 500,00	4 500,00
20422	Bâtiments et installations	120 000,00	162 000,00	162 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	831 750,00	970 600,00	970 600,00
2111	Terrains nus	10 000,00	30 000,00	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	60 000,00	60 000,00
2152	Installations de voirie	80 000,00	100 000,00	100 000,00
21568	autre mat. De def. Civile	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21581	Matériel et outillage de main	60 000,00	0,00	0,00
21582	Matériel et outillage lourds	255 000,00	260 000,00	260 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 500,00	0,00	0,00
2162	Fds anciens des Bib. et musées	2 500,00	2 500,00	2 500,00
2182	Matériel de transport	0,00	162 000,00	162 000,00
21831	Matériel de bureau	7 000,00	8 000,00	8 000,00
21832	Matériel informatique	140 100,00	130 200,00	130 200,00
2184	Mobilier	31 000,00	18 000,00	18 000,00
2188	Autres immo corporelles	228 650,00	184 900,00	184 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 125 090,00	6 688 340,00	6 688 340,00
23121	Plantation arbres et arbustes	8 000,00	0,00	0,00
23128	Aménagements de terrains	472 800,00	616 240,00	616 240,00
23135	Aménagement des constructions	3 583 950,00	3 991 600,00	3 991 600,00
23151	Réseaux de voirie	628 500,00	1 667 000,00	1 667 000,00
23152	Installations de voirie	95 000,00	0,00	0,00
231534	Réseaux d'électrification	325 000,00	410 000,00	410 000,00
2316	Rest. Coll. et Oeuvres d'art	11 840,00	3 500,00	3 500,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 911 690,00	8 430 680,00	8 430 680,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	764 730,00	0,00	0,00
1021	Dotation	764 730,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 873 100,00	3 181 000,00	3 181 000,00
1641	Emprunts en Euros	2 872 600,00	3 180 000,00	3 180 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	662 000,00	646 000,00	646 000,00
271	Tit. Immo. (droit de Ppté)	25 000,00	0,00	0,00
27638	Autres établissements Pub.	77 000,00	65 000,00	65 000,00
2764	Créanc/partic et per. droit pr	560 000,00	581 000,00	581 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 299 830,00	3 827 000,00	3 827 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
4541	Mobilier culturel et de loisir	25 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		25 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 236 520,00	12 257 680,00	12 257 680,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	335 000,00	300 000,00	300 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	335 000,00	300 000,00	300 000,00
231281	Terrains - Travaux en régie	35 000,00	0,00	0,00
231351	Batiments - Travaux en régie	150 000,00	150 000,00	150 000,00
231511	Voirie-Travaux en régie	150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00	0,00	0,00
23135	Aménagement des constructions	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		385 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		11 621 520,00	12 557 680,00	12 557 680,00

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	12 557 680,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 058 770,00	2 480 180,00	2 480 180,00
1321	Etat et Etab. nationaux	894 000,00	537 910,00	537 910,00
1322	Régions	465 710,00	810 000,00	810 000,00
1323	Départements	201 230,00	128 000,00	128 000,00
13251	GFP de rattachement	50 000,00	0,00	0,00
1327	Budget Com. et Fds structurels	66 500,00	351 700,00	351 700,00
1328	Autres	91 330,00	377 570,00	377 570,00
1342	Amendes de police	290 000,00	275 000,00	275 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 178 600,00	3 071 230,00	3 071 230,00
1641	Emprunts en Euros	3 178 600,00	3 071 230,00	3 071 230,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 237 370,00	5 551 410,00	5 551 410,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 160 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
10222	F.C.T.V.A.	1 000 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
10226	Taxe d'aménag. & Vers. ss-dens	160 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 000,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes financières		1 310 500,00	1 451 000,00	1 451 000,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
4542	Dépenses	25 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		25 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 572 870,00	7 002 410,00	7 002 410,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 698 650,00	4 098 270,00	4 098 270,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 300 000,00	1 457 000,00	1 457 000,00
2802	Frais d'études,d'élaborat°	500,00	500,00	500,00
28031	Frais d'études	36 000,00	63 500,00	63 500,00
28033	Frais d'insertion	500,00	100,00	100,00
2804132	Bâtiments et installations	32 000,00	32 000,00	32 000,00
28041412	Bâtiments et installations	1 000,00	600,00	600,00
28041511	Biens mobil., matériel & étude	0,00	33 000,00	33 000,00
28041512	Bâtiments et installations	18 500,00	22 500,00	22 500,00
2804172	Bâtiments et installations	4 100,00	4 100,00	4 100,00
2804182	Bâtiments et installations	61 000,00	39 200,00	39 200,00
2804183	Pjts infras d'intérêt national	0,00	500,00	500,00
280421	Biens mobil., matériel & étude	4 500,00	3 600,00	3 600,00
280422	Bâtiments et installations	40 000,00	134 000,00	134 000,00
2804411	Biens mobil., matériel & étude	1 500,00	56 000,00	56 000,00
2804412	Bâtiments et installations	230 000,00	228 400,00	228 400,00
2804421	Biens mobil., matériel & étude	5 000,00	1 800,00	1 800,00
2804422	Bâtiments et installations	0,00	1 900,00	1 900,00
28051	Concessions et droits similaire	103 000,00	93 900,00	93 900,00
28121	Plantations arbres et arbustes	40 000,00	39 400,00	39 400,00
28132	Immeubles de rapport	3 000,00	300,00	300,00
28138	Autres constructions	12 000,00	12 000,00	12 000,00
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	7 500,00	6 200,00	6 200,00
281578	Aut mat et outil voirie	14 200,00	8 000,00	8 000,00
281581	Matériel & outillage de main	11 200,00	21 900,00	21 900,00
281582	Matériel et outillage lourd	109 000,00	133 200,00	133 200,00
281783	Mat.de bureau et informatique	500,00	0,00	0,00
281784	Mobilier	500,00	0,00	0,00
281788	Autr. immo corp reçues MAD	500,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	80 000,00	74 800,00	74 800,00
281831	Matériel de bureau	22 000,00	20 000,00	20 000,00
281832	Matériel informatique	128 000,00	120 400,00	120 400,00
28184	Mobilier	56 000,00	50 000,00	50 000,00
28188	Autres immo corporelles	0,00	255 200,00	255 200,00
281882	Mobilier culturel et de loisir	278 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 998 650,00	5 555 270,00	5 555 270,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	0,00	0,00
238	Av. versées.Com.Immo.Corp.	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 048 650,00	5 555 270,00	5 555 270,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 621 520,00	12 557 680,00	12 557 680,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	12 557 680,00

VILLE DE SAUMUR

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE

PRU

PROJET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00
Total des dépenses de gestion courante		108 000,00	0,00	108 000,00	108 000,00
66	Charges financières	60 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		168 000,00	0,00	158 000,00	158 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</i>	90 000,00		93 000,00	93 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		90 000,00		93 000,00	93 000,00
TOTAL		258 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
		=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	251 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
75	Autres produits de gestion courante	258 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00
Total des recettes de gestion courante		258 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		258 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00
TOTAL		258 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	251 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	93 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	195 870,00	195 870,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
23	Immobilisations en cours	1 482 140,00	0,00	1 135 160,00	1 135 160,00
Total des dépenses d'équipement		1 512 140,00	0,00	1 361 030,00	1 361 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	303 450,00	303 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées	306 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00
Total des dépenses financières		306 000,00	0,00	613 450,00	613 450,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 818 140,00	0,00	1 974 480,00	1 974 480,00

041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000,00		0,00	0,00

TOTAL	1 868 140,00	0,00	1 974 480,00	1 974 480,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 974 480,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 598 140,00	0,00	1 681 480,00	1 681 480,00
Total des recettes d'équipement		1 598 140,00	0,00	1 681 480,00	1 681 480,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	130 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes financières		130 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 728 140,00	0,00	1 881 480,00	1 881 480,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		93 000,00	93 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		140 000,00		93 000,00	93 000,00

TOTAL	1 868 140,00	0,00	1 974 480,00	1 974 480,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 974 480,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	93 000,00
--	------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	20 000,00	20 000,00	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00	88 000,00	88 000,00
6215	Pers.Aff.par la Coll. de Ratt.	88 000,00	88 000,00	88 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		108 000,00	108 000,00	108 000,00
66	Charges financières (b)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		168 000,00	158 000,00	158 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	90 000,00	93 000,00	93 000,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	90 000,00	93 000,00	93 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		90 000,00	93 000,00	93 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		90 000,00	93 000,00	93 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	258 000,00	251 000,00	251 000,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	251 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	258 000,00	251 000,00	251 000,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	258 000,00	251 000,00	251 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		258 000,00	251 000,00	251 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		258 000,00	251 000,00	251 000,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	258 000,00	251 000,00	251 000,00
---	------------	------------	------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	251 000,00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 000,00	195 870,00	195 870,00
2031	Frais d'études	30 000,00	195 870,00	195 870,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	30 000,00	30 000,00
204182	Bâtiments et installations	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 482 140,00	1 135 160,00	1 135 160,00
23128	aménagements de terrains	391 620,00	100 440,00	100 440,00
23135	aménagement des constructions	471 300,00	1 034 720,00	1 034 720,00
23151	réseaux de voirie	619 220,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 512 140,00	1 361 030,00	1 361 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	303 450,00	303 450,00
1021	Dotation	0,00	303 450,00	303 450,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	306 000,00	310 000,00	310 000,00
1641	Emprunts en Euros	306 000,00	310 000,00	310 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	306 000,00	613 450,00	613 450,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 818 140,00	1 974 480,00	1 974 480,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00	0,00	0,00
23151	réseaux de voirie	50 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	50 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 868 140,00	1 974 480,00	1 974 480,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 974 480,00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 598 140,00	1 681 480,00	1 681 480,00
1321	Etat et Etab. nationaux	934 910,00	932 640,00	932 640,00
1322	Régions	0,00	320 020,00	320 020,00
1323	Départements	0,00	199 220,00	199 220,00
1327	Budget Com. et Fds structurels	0,00	229 600,00	229 600,00
1328	Autres	663 230,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 598 140,00	1 681 480,00	1 681 480,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 000,00	200 000,00	200 000,00
10222	F.C.T.V.A.	130 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		130 000,00	200 000,00	200 000,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 728 140,00	1 881 480,00	1 881 480,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	90 000,00	93 000,00	93 000,00
2804182	Bâtiments et installations	80 000,00	83 000,00	83 000,00
2804412	Bâtiments et installations	10,00	0,00	0,00
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	600,00	600,00	600,00
281831	matériel de bureau	40,00	0,00	0,00
281832	matériel informatique	8 000,00	8 000,00	8 000,00
28188	Autres immo corporelles	1 350,00	1 400,00	1 400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		90 000,00	93 000,00	93 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	0,00	0,00
2381	Avances sur marché de travaux	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		140 000,00	93 000,00	93 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 868 140,00	1 974 480,00	1 974 480,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 974 480,00

VILLE DE SAUMUR

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE

DES SERVICES ASSUJETTIS
A TVA

PROJET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	83 600,00	0,00	86 690,00	86 690,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 800,00	0,00	115 800,00	115 800,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	2 300,00	2 300,00
Total des dépenses de gestion courante		201 400,00	0,00	204 790,00	204 790,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		201 400,00	0,00	204 790,00	204 790,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</i>	206 500,00		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		206 500,00		200 000,00	200 000,00
TOTAL		407 900,00	0,00	404 790,00	404 790,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	404 790,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
73	Impôts et taxes	27 500,00	0,00	34 500,00	34 500,00
75	Autres produits de gestion courante	300 400,00	0,00	286 290,00	286 290,00
Total des recettes de gestion courante		407 900,00	0,00	404 790,00	404 790,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		407 900,00	0,00	404 790,00	404 790,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00
TOTAL		407 900,00	0,00	404 790,00	404 790,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	404 790,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	200 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	53 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
Total des dépenses d'équipement		308 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses financières		1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		309 800,00	0,00	222 000,00	222 000,00

<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0,00		0,00	0,00
--	--	------	--	------	------

TOTAL	309 800,00	0,00	222 000,00	222 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	222 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'équipement		101 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes financières		1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		103 300,00	0,00	22 000,00	22 000,00

040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	206 500,00		200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		206 500,00		200 000,00	200 000,00

TOTAL	309 800,00	0,00	222 000,00	222 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	222 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	200 000,00
--	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	83 600,00	86 690,00	86 690,00
606121	Electricité	9 000,00	8 000,00	8 000,00
606288	Autres fournitures non stocke	45 000,00	48 500,00	48 500,00
60632	Fournitures de petit Equip.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60641	fournitures de bureau	1 100,00	1 150,00	1 150,00
606888	Autres fournitures diverses	1 400,00	1 500,00	1 500,00
614	Ch. locatives et de coPpté	1 000,00	3 000,00	3 000,00
615221	Bâtiments publics	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61568	Maintenance - autres	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 500,00	11 000,00	11 000,00
6288	Autres serv.extérieurs	2 600,00	540,00	540,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 800,00	115 800,00	115 800,00
6215	Pers.Aff.par la Coll. de Ratt.	115 800,00	115 800,00	115 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	2 300,00	2 300,00
6541	Créances admises en non valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	0,00	300,00	300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		201 400,00	204 790,00	204 790,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		201 400,00	204 790,00	204 790,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</i>	206 500,00	200 000,00	200 000,00
6811	<i>Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.</i>	206 500,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		206 500,00	200 000,00	200 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		206 500,00	200 000,00	200 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	407 900,00	404 790,00	404 790,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

		+	
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
		=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			404 790,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 000,00	84 000,00	84 000,00
7088	Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	80 000,00	84 000,00	84 000,00
73	Impôts et taxes	27 500,00	34 500,00	34 500,00
73372	Droit stationnement divers	27 500,00	34 500,00	34 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	300 400,00	286 290,00	286 290,00
7521	Location de bâtiments	135 580,00	128 730,00	128 730,00
7522	Location de terrains	5 800,00	7 100,00	7 100,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	154 300,00	147 820,00	147 820,00
758	Prod. divers de Gest. courante	4 720,00	2 640,00	2 640,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		407 900,00	404 790,00	404 790,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		407 900,00	404 790,00	404 790,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	407 900,00	404 790,00	404 790,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	404 790,00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	53 000,00	0,00	0,00
20422	Bâtiments et installations	53 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	90 000,00	90 000,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	90 000,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	250 000,00	130 000,00	130 000,00
23135	Aménagement des constructions	250 000,00	130 000,00	130 000,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	308 000,00	220 000,00	220 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800,00	2 000,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 800,00	2 000,00	2 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	309 800,00	222 000,00	222 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	309 800,00	222 000,00	222 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	222 000,00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 500,00	20 000,00	20 000,00
1328	Autres	101 500,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		101 500,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	2 000,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 800,00	2 000,00	2 000,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		103 300,00	22 000,00	22 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	206 500,00	200 000,00	200 000,00
28041632	Bâtiments et installations	39 000,00	39 000,00	39 000,00
2804412	Bâtiments et installations	42 050,00	42 100,00	42 100,00
28132	Immeubles de rapport	80 500,00	80 100,00	80 100,00
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	190,00	300,00	300,00
281832	Matériel informatique	10 060,00	11 000,00	11 000,00
28188	Autres immo corporelles	34 700,00	27 500,00	27 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		206 500,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		206 500,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		309 800,00	222 000,00	222 000,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		222 000,00

VILLE DE SAUMUR
BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE
DE LA CHAUFFERIE DU
CHEMIN VERT

PROJET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	703 500,00	0,00	665 500,00	665 500,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses de gestion des services		728 500,00	0,00	690 500,00	690 500,00
66	Charges financières	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues	28 000,00		32 500,00	32 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		767 500,00	0,00	734 000,00	734 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6)</i>	147 000,00		147 000,00	147 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section. (6)</i>	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		147 000,00		147 000,00	147 000,00
TOTAL		914 500,00	0,00	881 000,00	881 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	881 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	837 000,00	0,00	806 000,00	806 000,00
Total des recettes de gestion des services		837 000,00	0,00	806 000,00	806 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		837 000,00	0,00	806 000,00	806 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6)</i>	77 500,00		75 000,00	75 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section. (6)</i>	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		77 500,00		75 000,00	75 000,00
TOTAL		914 500,00	0,00	881 000,00	881 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	881 000,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	72 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	20 500,00	20 500,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00
23	Immobilisations en cours	460 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
	Total des dépenses d'équipement	463 500,00	0,00	201 500,00	201 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00	0,00	36 300,00	36 300,00
	Total des dépenses financières	36 000,00	0,00	36 300,00	36 300,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	499 500,00	0,00	237 800,00	237 800,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	77 500,00		75 000,00	75 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	77 500,00		75 000,00	75 000,00

TOTAL	577 000,00	0,00	312 800,00	312 800,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	312 800,00
---	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	0,00	165 800,00	165 800,00
	Total des recettes d'équipement	430 000,00	0,00	165 800,00	165 800,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	430 000,00	0,00	165 800,00	165 800,00

021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	147 000,00		147 000,00	147 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	147 000,00		147 000,00	147 000,00

TOTAL	577 000,00	0,00	312 800,00	312 800,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	312 800,00
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	72 000,00
---	------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général (5) (6)	703 500,00	665 500,00	665 500,00
6110	Soustraction d'exploitation	117 000,00	120 000,00	120 000,00
6111	Sous traitance de production	541 000,00	500 000,00	500 000,00
61558	Autres biens mobiliers	35 000,00	35 000,00	35 000,00
617	Études & recherches	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6231	Annonces & insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations;)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	25 000,00	25 000,00
658	Charges diverses de gestion	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		728 500,00	690 500,00	690 500,00

66	Charges financières (b) (8)	9 000,00	9 000,00	9 000,00
66111	Int.des emprunts et dettes	9 000,00	9 000,00	9 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6711	Intérêts moratoires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	28 000,00	32 500,00	32 500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		767 500,00	734 000,00	734 000,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	147 000,00	147 000,00	147 000,00
6811	<i>Dotation / immob.incorp, corpo</i>	147 000,00	147 000,00	147 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		147 000,00	147 000,00	147 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	147 000,00	147 000,00	147 000,00
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	914 500,00	881 000,00	881 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+		
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00	
+		
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00	
=		
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	881 000,00	

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	837 000,00	806 000,00	806 000,00
706	Prestations de services	837 000,00	806 000,00	806 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		837 000,00	806 000,00	806 000,00

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		837 000,00	806 000,00	806 000,00

042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</i>	77 500,00	75 000,00	75 000,00
777	<i>Quote-part des subventions</i>	77 500,00	75 000,00	75 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section. (8)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		77 500,00	75 000,00	75 000,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	914 500,00	881 000,00	881 000,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	881 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	3 000,00	20 500,00	20 500,00
2031	Frais d'études	2 500,00	20 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	500,00	500,00	500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500,00	1 000,00	1 000,00
2154	Matériel industriel	500,00	0,00	0,00
2188	Autres immo. corporelles	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	460 000,00	180 000,00	180 000,00
2315	Instal, matériel & outillage	460 000,00	180 000,00	180 000,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	463 500,00	201 500,00	201 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00	36 300,00	36 300,00
1641	Emprunts en euro	36 000,00	36 300,00	36 300,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	36 000,00	36 300,00	36 300,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	499 500,00	237 800,00	237 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	77 500,00	75 000,00	75 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	77 500,00	75 000,00	75 000,00
13911	<i>État & établissement nationaux</i>	17 000,00	17 300,00	17 300,00
13912	<i>Régions</i>	52 000,00	50 900,00	50 900,00
13918	<i>Autres sub.d'Equipement</i>	8 500,00	6 800,00	6 800,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	77 500,00	75 000,00	75 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	577 000,00	312 800,00	312 800,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	312 800,00
---	---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	165 800,00	165 800,00
1641	Emprunts en euro	430 000,00	165 800,00	165 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		430 000,00	165 800,00	165 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		430 000,00	165 800,00	165 800,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	147 000,00	147 000,00	147 000,00
28121	Terrains nus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
28131	Bâtiments	21 500,00	21 500,00	21 500,00
28135	Installat° générale, agencement	10 500,00	10 500,00	10 500,00
28153	Instal. à caractère spécifique	41 000,00	41 000,00	41 000,00
28154	Matériel industriel	72 000,00	72 000,00	72 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		147 000,00	147 000,00	147 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		147 000,00	147 000,00	147 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		577 000,00	312 800,00	312 800,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	312 800,00

VILLE DE SAUMUR

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE

AERODROME DE TERREFORT

PROJET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	122 000,00	0,00	126 000,00	126 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	132 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	132 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	10 000,00		12 000,00	12 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	10 000,00		12 000,00	12 000,00
TOTAL		142 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	148 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	101 500,00	0,00	106 500,00	106 500,00
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
	Total des recettes de gestion des services	142 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	142 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00
042	Opérat°ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00
TOTAL		142 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	148 000,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	12 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00

TOTAL	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 000,00
--	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section d'exploitation (4)	10 000,00		12 000,00	12 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	10 000,00		12 000,00	12 000,00

TOTAL	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 000,00
--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	12 000,00
---	------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général (5) (6)	122 000,00	126 000,00	126 000,00
6061	Fournitures non stockables	2 600,00	2 500,00	2 500,00
6066	Carburants	800,00	800,00	800,00
6068	Autres matières & fournitures	100,00	100,00	100,00
607	Achats de marchandises	100 000,00	96 500,00	96 500,00
6152	sur biens immobiliers	1 500,00	700,00	700,00
61558	Autres biens mobiliers	400,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6161	Multirisques	4 700,00	4 600,00	4 600,00
617	Études & recherches	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	500,00	500,00
627	Services bancaires & assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 900,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres	4 000,00	13 000,00	13 000,00
63512	Taxes foncières	800,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6215	Personnel coll. rattachement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		132 000,00	136 000,00	136 000,00

66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		132 000,00	136 000,00	136 000,00

023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	12 000,00	12 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 000,00	12 000,00	12 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 000,00	12 000,00	12 000,00
-----------------------------------	--	------------------	------------------	------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		142 000,00	148 000,00	148 000,00
--	--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			148 000,00
---	--	--	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	101 500,00	106 500,00	106 500,00
707	Ventes de marchandises	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7081	Produit des services exploités	0,00	5 500,00	5 500,00
7088	Autre produit activité annexe	1 500,00	1 000,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	2 500,00	2 500,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 500,00	2 500,00	2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	39 000,00	39 000,00
752	Revenus immeubles non affectés	38 000,00	38 800,00	38 800,00
758	Produits de gestion courante	0,00	200,00	200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		142 000,00	148 000,00	148 000,00

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		142 000,00	148 000,00	148 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	142 000,00	148 000,00	148 000,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	148 000,00
---	---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
2135	Installat° générale,construct°	10 000,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	12 000,00	12 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 000,00	12 000,00	12 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
--	------------------	------------------	------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	10 000,00	12 000,00	12 000,00
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		10 000,00	12 000,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 000,00	12 000,00	12 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 000,00	12 000,00	12 000,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	12 000,00

VILLE DE SAUMUR

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE

CAMPING ET CIS

PROJET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général	14 300,00	0,00	16 300,00	16 300,00
	Total des dépenses de gestion des services	14 300,00	0,00	16 300,00	16 300,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	14 300,00	0,00	16 300,00	16 300,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	120 700,00		120 700,00	120 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	120 700,00		120 700,00	120 700,00
TOTAL		135 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 000,00
---	---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	0,00	122 000,00	122 000,00
	Total des recettes de gestion des services	120 000,00	0,00	122 000,00	122 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	135 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00
TOTAL		135 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 000,00
---	---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	120 700,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
23	Immobilisations en cours	120 700,00	0,00	120 700,00	120 700,00
	Total des dépenses d'équipement	120 700,00	0,00	120 700,00	120 700,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	120 700,00	0,00	120 700,00	120 700,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00

TOTAL	120 700,00	0,00	120 700,00	120 700,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	120 700,00
--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 700,00		120 700,00	120 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	120 700,00		120 700,00	120 700,00

TOTAL	120 700,00	0,00	120 700,00	120 700,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	120 700,00
--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	120 700,00
---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
011	Charges à caractère général (5) (6)	14 300,00	16 300,00	16 300,00
6226	Honoraires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs div	4 300,00	6 300,00	6 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		14 300,00	16 300,00	16 300,00

66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		14 300,00	16 300,00	16 300,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	120 700,00	120 700,00	120 700,00
6811	<i>Dotation / immob.incorp. corpo</i>	120 700,00	120 700,00	120 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		120 700,00	120 700,00	120 700,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	120 700,00	120 700,00	120 700,00
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	135 000,00	137 000,00	137 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

		+
RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		137 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	122 000,00	122 000,00
751	Redevances pour concessions	120 000,00	0,00	0,00
752	Revenus immeubles non affectés	0,00	122 000,00	122 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		120 000,00	122 000,00	122 000,00

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7718	Autres produits exceptionnels	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		135 000,00	137 000,00	137 000,00

042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section. (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	135 000,00	137 000,00	137 000,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	120 700,00	120 700,00	120 700,00
2312	Terrains	120 700,00	120 700,00	120 700,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	120 700,00	120 700,00	120 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	120 700,00	120 700,00	120 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	120 700,00	120 700,00	120 700,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 700,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Propositions nouvelles (3)	Vote du Budget 2018
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	120 700,00	120 700,00	120 700,00
28131	Bâtiments	120 700,00	120 700,00	120 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		120 700,00	120 700,00	120 700,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		120 700,00	120 700,00	120 700,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		120 700,00	120 700,00	120 700,00

+	0,00
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	120 700,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	120 700,00

VILLE DE SAUMUR

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE

DES LOTISSEMENTS

PROJET

**BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
BUDGET PRIMITIF 2018**

LOTISSEMENT LE CLOS DES JUSTICTIONS - ST HILAIRE ST FLORENT		
	DEPENSES	RECETTES
Etudes et maîtrise d'œuvre	5 000,00	
Travaux d'aménagement des terrains	70 000,00	
Cautions sur cessions de terrains	5 000,00	5 000,00
Cession des terrains		226 580,00
TOTAUX	80 000,00	231 580,00

LOTISSEMENT DES ENVERRIES - ST LAMBERT DES LEVEES		
	DEPENSES	RECETTES
Etudes et maîtrise d'œuvre	5 000,00	
Travaux d'aménagement des terrains	3 000,00	
Cautions sur cessions de terrains	5 000,00	5 000,00
Cession des terrains		43 000,00
TOTAUX	13 000,00	48 000,00

LOTISSEMENT DES PIERRES MARIES - ST LAMBERT DES LEVEES		
	DEPENSES	RECETTES
Etudes et maîtrise d'œuvre	5 000,00	
Travaux d'aménagement des terrains	17 000,00	
Cautions sur cessions de terrains	5 000,00	5 000,00
Cession des terrains		104 930,00
TOTAUX	27 000,00	109 930,00

TOTAUX DES LOTISSEMENTS	120 000,00	389 510,00
--------------------------------	-------------------	-------------------

BUDGET VOTE EN SUR EQUILIBRE. OPERATIONS DE TRAVAUX TERMINEES, PHASE DE COMMERCIALISATION EN COURS	+ 269 510
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
	Total des dépenses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	720 000,00		749 020,00	749 020,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	47 000,00		105 000,00	105 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	767 000,00		854 020,00	854 020,00

TOTAL	767 000,00	0,00	854 020,00	854 020,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	854 020,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 000,00	0,00	374 510,00	374 510,00
	Total des recettes de gestion courante	360 000,00	0,00	374 510,00	374 510,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	360 000,00	0,00	374 510,00	374 510,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	360 000,00		374 510,00	374 510,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	47 000,00		105 000,00	105 000,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	407 000,00		479 510,00	479 510,00

TOTAL	767 000,00	0,00	854 020,00	854 020,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	854 020,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	374 510,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
010	Stocks (5)	47 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
Total des dépenses d'équipement		47 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses financières		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		62 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	360 000,00		374 510,00	374 510,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		360 000,00		374 510,00	374 510,00

TOTAL	422 000,00	0,00	494 510,00	494 510,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	494 510,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2017	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote du Budget 2018
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes financières		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	720 000,00		749 020,00	749 020,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		720 000,00		749 020,00	749 020,00

TOTAL	735 000,00	0,00	764 020,00	764 020,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	764 020,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	374 510,00
--	-------------------

Commission des finances du 05 décembre 2017
CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017

EXERCICE 2018 – BUDGET PRIMITIF

Après avis de la Commission des Finances du 5 décembre 2017, il est proposé au
CONSEIL MUNICIPAL,

- d'ADOPTER le Budget Primitif pour l'exercice 2018, et ses annexes, qui s'établit comme
suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	34 416 780,00	34 416 780,00	12 557 680,00	12 557 680,00
ANNEXE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE	251 000,00	251 000,00	1 974 480,00	1 974 480,00
ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.	404 790,00	404 790,00	222 000,00	222 000,00
ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	881 000,00	881 000,00	312 800,00	312 800,00
ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S.	137 000,00	137 000,00	120 700,00	120 700,00
ANNEXEDES LOTISSEMENTS	854 020,00	854 020,00	494 510,00	764 020,00
ANNEXE AERODROME	148 000,00	148 000,00	12 000,00	12 000,00

La Directrice,

L'adjoint délégué,

Signé

Signé

Valérie TEXIER

Alain GRAVOUEILLE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVE 2017

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu l'article 1609 nonies C du CGI (1° bis du V), qui dispose que «le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges» ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, de la communauté de communes Loire Longué et de la communauté de commune du Gennois avec extension aux communes de Doué en Anjou, les Ulmes, Denezé sous Doué, Louresse Rochemenier ;

Vu les statuts et l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2017/079-DC du 02 février 2017 relative à l'adoption du montant des attributions de compensations provisoires 2017 ;

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 21 septembre 2017 évaluant les charges transférées selon l'article L1609 nonies C et proposant la mise en œuvre d'un régime dérogatoire pour le calcul des attributions de compensation ;

Vu la délibération du conseil du Conseil Municipal n° 2017/162 du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du rapport définitif de la commission d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que les compétences rétrocedées aux communes doivent donner lieu à majoration de leurs attributions de compensation à hauteur du montant des charges transférées pour qu'elles assument le fonctionnement et l'entretien des services et équipements transférés,

Considérant que les compétences transférées à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doivent donner lieu à minoration des attributions de compensation des communes à hauteur du montant des charges transférées pour qu'elle assume le fonctionnement du service,

Considérant qu'il convient de déroger aux règles de droit commun de l'évaluation des charges pour déterminer l'attribution de compensation afin d'assurer une neutralité budgétaire pour les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le montant de l'attribution de compensation définitive 2017, ainsi qu'il suit :

	Montant AC définitive 2016	Montant AC provisoire 2017	Dette	ZAE Communales	Stade Offard	AC FISCALE	MONTANT AC DEFINITIVE 2017
Saumur	2 592 163,38 €	2 653 037,44 €	211,68 €	-1 375,37 €	-94 561,96 €	193 180,00 €	2 750 491,79 €

- de CHARGER Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La Directrice,

Signé

Valérie TEXIER

L'Adjoint délégué,

Signé

Alain GRAVOUEILLE

Délibération

Information

Commission des Finances du 5 décembre 2017
CONSEIL MUNICIPAL du 15 DECEMBRE 2017

FISCALITE DIRECTE LOCALE - ANNEE 2018 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

L'article L2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Le budget primitif 2018 est élaboré sur la base d'un maintien des taux des trois taxes,

Il est proposé au Conseil Municipal, de :

- FIXER les taux de fiscalité directe pour 2018 comme suit :

	Taux 2017	Variation	Taux 2018
Taxe d'Habitation	17,62 %	0,00%	17,62%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,41 %	0,00 %	25,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,16 %	0,00 %	49,16 %

La Directrice,

Signé

Valérie TEXIER

L'Adjoint délégué,

Signé

Alain GRAVOUEILLE

VILLE DE SAUMUR

Direction des Services aux Familles
Service Vie Associative et Sportive

Commission Finances du 5 décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2017

6

ORIENTATION

Délibération

Information

EXERCICE 2018 – AVANCES SUR ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Certaines associations bénéficiaires de subventions de la Ville ont besoin de trésorerie pour assurer leur fonctionnement courant en début d'année, dont notamment leurs charges de personnel.

L'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance du 26 août 2005 prévoit l'attribution des subventions par délibération distincte du vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal,

- d'ATTRIBUER les avances suivantes au titre des subventions de l'exercice 2018, telles que détaillées dans le tableau annexé.

Le Directeur

L'Adjointe déléguée à la Vie Associative

Signé

Signé

Baba GUEYE

Béatrice GUILLON

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017
AVANCES DE SUBVENTIONS 2018**

Secteur	Bénéficiaires	Rappel des subventions de fonctionnement attribuées en 2017	Montant attribué (Avances)
Affaires Equestres	Comité Equestre	210 000,00	63 000,00
Affaires Equestres	Saumur Attelage	30 000,00	9 000,00
Education	OGEC Ecole de l'Abbaye	23 352,00	7 784,00
Education	OGEC Ecole Notre Dame de la Visitation	17 514,00	5 838,00
Education	OGEC Ecole Privée Nantilly	16 054,50	5 351,00
Education	OGEC Ecole St André	34 541,50	11 513,00
Education	OGEC Ecole St Louis	16 297,75	5 432,00
Education	OGEC Ecole St Nicolas	17 514,00	5 838,00
Education	OGEC Ecole St Anne	12 649,00	4 216,00
Education	Association des Parents d'élèves des Ecoles publiques de St Hilaire St Florent	18 000,00	6 000,00
Jeunesse	Maison des Jeunes et de la Culture	112 586,00	37 500,00
Jeunesse	SCOPE	90 900,00	30 300,00
Manifestations	Comité Permanent des Fêtes de Saumur	75 000,00	20 000,00
Sports	Club d'Athlétisme pour le Saumurois (CAPS)	23 500,00	7 050,00
Sports	Judo Club du Bassin Saumurois (JCBS)	30 000,00	9 000,00
Sports	Olympique de Saumur Football Club (OSFC)	75 000,00	22 500,00
Sports	Pôle Nautique de Saumur	26 000,00	7 800,00
Sports	Saumur Horse Ball	18 000,00	5 400,00
Sports	Saumur Loire Alliance Gymnique (SLAG)	18 000,00	5 400,00
Sports	Saumur Loire Basket 49 (SLB49)	52 500,00	15 750,00
Sports	Saumur Rugby	29 300,00	8 790,00
Sports	Société Nautique de Saumur (SNSA)	20 000,00	6 000,00
TOTAL - ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL			299 462,00

PRETS STRUCTURES – FONDS DE SOUTIEN – AUTORISATION DE PROROGATION

La Ville a déposé en date du 24 avril 2015 auprès du représentant de l'Etat une demande d'aide au titre du Fonds de Soutien créé par l'article 92 de la loi de finances initiale pour 2014 en faveur des collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.

Par délibération en date du 16 mars 2016, la Ville de Saumur a décidé de solliciter l'aide du Fonds de Soutien dans le cadre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 6 du décret modifié n° 2014-444 du 29 avril 2014 permettant une prise en charge partielle des intérêts dégradés pour une période de trois ans à compter de la date du dépôt du dossier pour les prêts suivants :

214903288 – D001 – C001	MON274065EUR-0292816-001
214903288 – D001 – C002	MPH251089EUR-0264778-001
214903288 – D001 – C003	MPH251093EUR-0264783-001

Le 22 juillet 2016, la Ville a signé avec l'Etat une convention actant son acceptation de l'aide du Fonds de Soutien et son option pour le dispositif dérogatoire.

L'option pour le dispositif dérogatoire peut être prorogé par période de trois ans jusqu'au terme des contrats et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2028, date de clôture définitive du Fonds de Soutien.

Pour ce faire, la commune doit en faire la demande expresse dans les six mois précédant l'expiration de la période de trois ans. En cas de non demande, l'aide obtenue serait perdue.

Cette demande expresse de prorogation doit s'appuyer sur une décision de reconduction prise par l'assemblée délibérante.

Durant cette première période de 3 ans, l'aide du Fonds de Soutien n'a pas été actionnée, les conditions requises ne s'étant pas présentées. La globalité de l'aide obtenue reste à ce jour mobilisable.

C'est pourquoi, afin de conserver le bénéfice de l'aide obtenue il est proposé au conseil municipal,

– DE RECONDUIRE le dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour les prêts suivants :

214903288 – D001 – C001	MON274065EUR-0292816-001
214903288 – D001 – C002	MPH251089EUR-0264778-001
214903288 – D001 – C003	MPH251093EUR-0264783-001

La Directrice,

L'Adjoint délégué,

Signé

Signé

Valérie TEXIER

Alain GRAVOUEILLE

**MAISON DES ADOLESCENTS - FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Par délibération n°2017/53 du 18 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux pour l'aménagement d'un nouvel équipement visant à regrouper dans un lieu unique les services institutionnels dédiés à l'accompagnement parental de la grossesse à la majorité de l'enfant, pour les familles les plus en difficulté.

Cet équipement, dénommé « Espace Parentalité », est situé place Verdun à Saumur. Il y est notamment prévu la création d'une antenne de la Maison Des Adolescents de Maine et Loire (MDA49), structure manquante sur le territoire.

L'espace réservé pour cette Maison Des Adolescents représente 66 m² sur les 257 m² de surface totale de l'espace parentalité, soit un coût de travaux proratisé de : 46 859,86 € HT.

La Maison des Adolescents assure l'accueil et l'orientation des adolescents et/ou de leur parents, c'est également un espace ressource de proximité pour les professionnels et animateurs de réseaux médico/sociaux. Deux tiers du public pressenti réside hors Ville de Saumur.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire lors de sa commission des politiques sociales du 07 septembre 2017 a décidé de soutenir la mise en œuvre de la Maison Des Adolescents à Saumur en apportant un Fonds de concours de 12 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le Fonds de concours à hauteur de 12 500 €, à signer tout document relatif à cette opération et notamment la convention de financement afférente,

Dans le cas où le co-financement attendu ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

La Directrice,

L'adjoint délégué,

Signé

Signé

Valérie TEXIER

Alain GRAVOUEILLE

**RAPPORT SUR LE PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET
LA MISE EN OEUVRE DE L'EVENEMENT ANJOU VELO VINTAGE ET SUR LES
CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS DELEGUEES**

Articles L.1411-4 et L. 1411-19 du Code général des collectivités territoriales



1/ Contexte et objectifs du projet de confier l'organisation de l'évènement Anjou Vélo Vintage à la SPL Saumur Val de Loire Tourisme

1.

La Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont acquis auprès du Département de Maine-et-Loire les actifs corporels et incorporels de l'évènement Anjou Vélo Vintage dans le cadre d'un contrat de cession en date du 9 avril 2015.

Cette manifestation d'ampleur nationale et internationale rassemble des passionnés de vélos anciens et des amateurs de tendance rétro, dans le cadre de parcours cyclistes organisés annuellement sur le territoire de la Ville de Saumur.

Jusqu'en 2017, la Ville et la Communauté d'agglomération ont confié l'organisation de l'édition 2015 à l'association Comité Equestre de Saumur.

A cet effet, l'association s'est vue octroyer un contrat de licence de marques et d'utilisation des actifs attachés à l'évènement, conclu à titre gratuit, ainsi qu'une subvention destinée à soutenir cette manifestation d'intérêt touristique et sportif local.

Des moyens techniques de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération ont également été mis à disposition du Comité Equestre.

L'Office de tourisme du Saumurois était également associé à cet évènement, en procédant à l'encaissement, dans le cadre d'une convention de mandat, des recettes liées aux locations des vélos d'occasion, et à la commercialisation des produits dérivés.

2.

Compte tenu des doutes affectant la validité juridique d'un tel schéma, il est aujourd'hui envisagé de modifier le mode de gestion de cet événement, et de l'ériger en service public.

Un tel service public relève tout à la fois de la compétence de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, en tant qu'il participe au développement touristique du territoire, et de la Ville de Saumur, en tant qu'événement sportif et culturel local relevant de sa compétence.

Cette intervention croisée de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conduit ces dernières à conclure une convention de groupement d'autorités concédantes, sur le fondement de l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sera le mandataire de ce groupement d'autorité concédante, chargé de préparer la passation de la convention de délégation de service public qui sera conclue pour l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage.

3.

Par une délibération du Conseil municipal de la Ville de Saumur en date du 31 mars 2017, et une délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du 6 avril 2017, a été approuvée la création de la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme.

L'objet de cette SPL est de concevoir et mettre en place une offre globale de services de qualité liée à l'information, à la promotion et au développement touristique, étroitement associée aux politiques culturelles et au développement économique.

L'actionnariat de la SPL est composé de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, (actionnaire majoritaire à 72,22 %), la Ville de Saumur (actionnaire à 16,66 %), et la Commune de Doué en Anjou (actionnaire à 11,11 %).

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur envisagent de confier à la Société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme la gestion et la mise en œuvre de l'événement Anjou Vélo Vintage, à travers un contrat de délégation de service public.

2/ Motif du choix du mode de gestion :

Dans le cadre de la gestion de ce service, deux principaux modes de gestion s'offrent à la Communauté d'agglomération et à la Ville :

- soit une gestion directe en régie,
- soit une gestion externalisée, dans le cadre d'un marché public ou d'une convention de délégation de service public.

L'examen de ces deux modes de gestion a conduit au choix d'un mode de gestion déléguée et ce, notamment, pour les motifs indiqués ci-après.

Compte tenu de la spécificité et des caractéristiques des prestations demandées, il apparaît particulièrement opportun que l'organisation et la gestion de l'événement soient confiées à un exploitant présentant des qualités professionnelles en matière de gestion à caractère commercial d'événements destinés au grand public.

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur n'ont en effet pas vocation à gérer directement cet événement, ce domaine d'activités nécessitant des compétences et des personnels spécifiques.

La commune et la Communauté d'agglomération ne disposent pas à ce jour de moyens propres pour assurer ce service. C'est pourquoi il lui apparaît opportun d'en confier la gestion à un partenaire extérieur spécialisé.

Par ailleurs, pour la gestion d'un tel événement, le recours à un opérateur externe paraît plus réactif, dès lors qu'il est soumis à un régime juridique plus souple de droit privé.

Pour ce faire, le délégataire devra assurer la gestion technique et financière de cet événement, en synergie avec l'ensemble des acteurs intéressés par cette manifestation (*les communes traversées par les circuits cyclotouristes, etc.*).

S'agissant d'un événement générateur de recettes commerciales, le recours à une convention de délégation de service public constitue un mode de gestion pertinent, en tant qu'il permet au titulaire de se rémunérer sur ces tarifs, et ainsi de l'intéresser au succès de la manifestation.

Le recours à un marché public de services ne constitue pas une solution juridiquement opportune, en tant qu'elle nécessiterait de constituer une régie de recettes permettant à son titulaire d'encaisser, pour le compte des autorités délégantes, les recettes de la manifestation.

La gestion devra donc être confiée à une société qui tiendra une comptabilité commerciale et gèrera les ressources humaines selon les règles du code du travail.

Pour les mêmes motifs (spécificité des missions déléguées, efficacité d'un opérateur externe soumis à un régime juridique plus souple de droit privé et disposant d'un savoir-faire pour la gestion de ce type d'activité, absence à ce jour de moyens propres à la collectivité pour assurer ce service), la Communauté d'agglomération et la Ville souhaitent confier la gestion et l'exploitation de cet événement sous la forme d'un contrat de délégation de service public.

Sur cette base, le recours à la convention de délégation de service public apparaît être le mode de gestion le plus approprié.

3/ Caractéristiques des prestations déléguées pour la gestion et la mise en œuvre de l'événement Anjou Vélo Vintage

3.1 – Missions du délégataire

Le délégataire assure, à ses risques et périls, l'offre de services globale, portant sur l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, le délégataire est chargé d'assurer les prestations décrites ci-après.

- assurer la publicité et l'organisation de l'événement, par des supports de communication appropriés,
- assurer la commercialisation du village auprès des exposants, des parcours cyclistes, des produits dérivés ou de tout autre produit touristique en lien avec la manifestation Anjou Vélo Vintage.
- organiser et assurer l'accueil des participants et des visiteurs, dans le respect des conditions de sécurité,

- organiser les différentes animations attachées à l'événement,
- définir, organiser et sécuriser les différents parcours cyclistes (sécurisation des voies, ravitaillements, etc.), en coordination avec les différents acteurs intéressés.

Cette manifestation doit se dérouler sur un format d'au moins deux jours et doit notamment comprendre :

- des parcours cyclistes traversant plusieurs communes du territoire de la Communauté d'Agglomération afin de valoriser et de promouvoir leur potentiel touristique. Les parcours devront faire l'objet d'une validation préalable par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur,
- un village localisé sur la Ville de Saumur réunissant des exposants et proposant une programmation musicale et des animations respectant le thème et l'esprit de la manifestation, dans le respect du contrat de licence de marques figurant en annexe 1-B du contrat,
- Dans tous les cas, si de nouvelles actions sont proposées dans le cadre de cette manifestation, celles-ci devront être développées en respectant le thème et l'esprit de la manifestation, dans le respect du contrat de licence de marques figurant en annexe 1-B du contrat,

3.2 - Durée

La durée de la future convention de délégation de service public sera de 30 mois à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2020.

3.3 - Personnel

Le délégataire met, en permanence, à disposition du service délégué, le personnel nécessaire au fonctionnement du service, en nombre, qualité et qualification suffisants.

3.4 - Biens mis à disposition

La Communauté d'agglomération et la Ville mettent également à disposition du délégataire des locaux, installations, aménagements, équipements et matériels.

Elles mettent également à disposition du délégataire une licence d'exploitation des actifs incorporels définis dans un contrat de licence de marques.

3.5 - Conditions financières

Dans le cadre du contrat de délégation de service public l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération et celle de la Ville de Saumur voteront les tarifs des services offerts aux usagers.

Compte tenu des contraintes de service public imposées par la Communauté d'agglomération et inhérentes au service public affermé, notamment en termes de maintien d'un niveau de prix permettant l'accès le plus large possible à l'événement, la Communauté d'agglomération et la Ville verseront au délégataire, chaque année, une subvention forfaitaire d'exploitation, assujettie à la TVA.

3.6 - Contrôle du délégataire

Le délégataire devra produire chaque année, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession un rapport sur les conditions techniques et financières d'exécution du service.

En outre, afin de renforcer le contrôle analogue mené par la Ville et la Communauté d'agglomération sur le délégataire, mais également pour associer l'ensemble des acteurs intéressés, sera constitué un comité de pilotage.

4 / La procédure de passation de la convention de délégation de service public

En application de l'article 16 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 *relative aux contrats de concession*, les obligations de publicité et de mise en concurrence préalables à la passation de ces conventions ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque :

- le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services,
- la personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ou par d'autres personnes morales qu'il contrôle,
- la personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.

En l'espèce, les relations entre la Communauté d'agglomération, la Ville de Saumur et la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme correspondent bien aux conditions précitées, dans la mesure où :

- la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, et la Ville de Saumur disposent respectivement de 72,22 % et de 16,66 % des actions de cette société,
- cette société est administrée par un Conseil d'administration de 18 membres, dont 13 représentants pour la Communauté d'agglomération, et 3 représentants pour la Ville de Saumur,
- l'assemblée générale au sein de laquelle siègent les actionnaires est tenue d'approuver le rapport présentant l'ensemble des activités opérationnelles de la SPL, mais aussi celui définissant les orientations stratégiques (article 33 des statuts),
- la Communauté d'agglomération et la Ville sont en droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la SPL (article 36 des statuts),
- en vertu de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités, chaque représentant des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration est tenu de présenter au moins une fois par an, à l'assemblée délibérante de la collectivité actionnaire, un rapport écrit sur la situation de la SPL (article 25 des statuts),

- l'article 26 des statuts de la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme précise que les collectivités territoriales doivent conjointement exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et que les contrats passés entre la Société et ses actionnaires prévoient également les modalités de contrôle de l'actionnaire sur les conditions d'exécution contractuelle.

La convention de délégation de service public sera donc directement confiée à la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme, sans procédure de publicité ni de mise en concurrence préalable.

L'approbation de cette convention de délégation de service public fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération et du Conseil municipal de la Ville.

5 / Calendrier

Les étapes sont les suivantes :

- Délibération de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et du Conseil municipal de la Ville de Saumur approuvant la convention de groupement d'autorités concédantes,
- Après avoir recueilli l'avis de leurs Commissions consultatives des services publics locaux, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération et le Conseil municipal auront, conformément à l'article L1411-19 du Code général des collectivités territoriales à se prononcer sur le principe de l'attribution d'une convention de délégation de service public à la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme,
- Le Conseil communautaire devra ensuite délibérer sur l'approbation du contrat de délégation de service public, en vue d'un commencement d'exécution 1er janvier 2018.

La commission consultative des services publics locaux de la ville de SAUMUR, réunie en séance le 28 novembre 2017 a émis un avis favorable au vu du présent rapport qui contient les caractéristiques des prestations déléguées.

VILLE DE SAUMUR

Direction de la Citoyenneté

Réf. : SB

Domaine Juridique

Commission communale des services publics

locaux du 28 novembre 2017

Commission des finances du 29 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017**9**ORIENTATIONDélibération Information **APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE, LA VILLE DE SAUMUR ET LA SPL SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME**

La Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont acquis auprès du Département de Maine-et-Loire les actifs corporels et incorporels de l'événement Anjou Vélo Vintage dans le cadre d'un contrat de cession en date du 9 avril 2015.

Cette manifestation d'ampleur nationale et internationale rassemble des passionnés de vélos anciens et des amateurs de tendance rétro, dans le cadre de parcours cyclistes organisés annuellement sur le territoire de la Ville de Saumur.

Jusqu'en 2017, la Ville et la Communauté d'agglomération ont confié l'organisation de l'édition 2015 à l'association Comité Equestre de Saumur.

A cet effet, l'association s'est vue octroyer un contrat de licence de marques et d'utilisation des actifs attachés à l'événement, conclu à titre gratuit, ainsi qu'une subvention destinée à soutenir cette manifestation d'intérêt touristique et sportif local.

Des moyens techniques de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération ont également été mis à disposition du Comité Equestre.

L'Office de tourisme du Saumurois était également associé à cet événement, en procédant à l'encaissement, dans le cadre d'une convention de mandat, des recettes liées aux locations des vélos d'occasion, et à la commercialisation des produits dérivés.

Compte tenu des doutes affectant la validité juridique d'un tel schéma, il est aujourd'hui envisagé de modifier le mode de gestion de cet événement, et de l'ériger en service public.

Un tel service public relève tout à la fois de la compétence de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, en tant qu'il participe au développement touristique du territoire, et de la Ville de Saumur, en tant qu'événement sportif et culturel local relevant de sa compétence.

Cette intervention croisée de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conduit ces dernières à conclure une convention de groupement d'autorités concédantes, sur le fondement de l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sera le mandataire de ce groupement d'autorité concédante, chargée de préparer la passation de la convention de délégation de service public qui sera conclue pour l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage.

Par une délibération du Conseil municipal de la Ville de Saumur en date du 31 mars 2017, et une délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du 6 avril 2017, a été approuvée la création de la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme.

L'objet de cette SPL est de concevoir et mettre en place une offre globale de services de qualité liée à l'information, à la promotion et au développement touristique, étroitement associée aux politiques culturelles et au développement économique.

L'actionnariat de la SPL est composé de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, (actionnaire majoritaire à 72,22 %), la Ville de Saumur (actionnaire à 16,66 %), et la Commune de Doué en Anjou (actionnaire à 11,11 %).

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur envisagent de confier à la Société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme la gestion et la mise en œuvre de l'événement Anjou Vélo Vintage, à travers un contrat de délégation de service public.

Motif du choix du mode de gestion :

Dans le cadre de la gestion de ce service, deux principaux modes de gestion s'offrent à la Communauté d'agglomération et à la Ville :

- soit une gestion directe en régie,
- soit une gestion externalisée, dans le cadre d'un marché public ou d'une convention de délégation de service public.

L'examen de ces deux modes de gestion a conduit au choix d'un mode de gestion déléguée et ce, notamment, pour les motifs indiqués ci-après.

Compte tenu de la spécificité et des caractéristiques des prestations demandées, il apparaît particulièrement opportun que l'organisation et la gestion de l'événement soient confiées à un exploitant présentant des qualités professionnelles en matière de gestion à caractère commercial d'événements destinés au grand public.

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur n'ont en effet pas vocation à gérer directement cet événement, ce domaine d'activités nécessitant des compétences et des personnels spécifiques.

La commune et la Communauté d'agglomération ne disposent pas à ce jour de moyens propres pour assurer ce service. C'est pourquoi il lui apparaît opportun d'en confier la gestion à un partenaire extérieur spécialisé.

Par ailleurs, pour la gestion d'un tel événement, le recours à un opérateur externe paraît plus réactif, dès lors qu'il est soumis à un régime juridique plus souple de droit privé.

Pour ce faire, le délégataire devra assurer la gestion technique et financière de cet événement, en synergie avec l'ensemble des acteurs intéressés par cette manifestation (*les communes traversées par les circuits cyclotouristes, etc.*).

S'agissant d'un événement générateur de recettes commerciales, le recours à une convention de délégation de service public constitue un mode de gestion pertinent, en tant qu'il permet au titulaire de se rémunérer sur ces tarifs, et ainsi de l'intéresser au succès de la manifestation.

Le recours à un marché public de services ne constitue pas une solution juridiquement opportune, en tant qu'elle nécessiterait de constituer une régie de recettes permettant à son titulaire d'encaisser, pour le compte des autorités délégantes, les recettes de la manifestation.

La gestion devra donc être confiée à une société qui tiendra une comptabilité commerciale et gèrera les ressources humaines selon les règles du code du travail.

Pour les mêmes motifs (spécificité des missions déléguées, efficacité d'un opérateur externe soumis à un régime juridique plus souple de droit privé et disposant d'un savoir-faire pour la gestion de ce type d'activité, absence à ce jour de moyens propres à la collectivité pour assurer ce service), la Communauté d'agglomération et la Ville souhaitent confier la gestion et l'exploitation de cet événement sous la forme d'un contrat de délégation de service public.

Sur cette base, le recours à la convention de délégation de service public apparaît être le mode de gestion le plus approprié.

Caractéristiques des prestations déléguées pour la gestion et la mise en œuvre de l'événement Anjou Vélo Vintage

Missions du délégataire

Le délégataire assure, à ses risques et périls, l'offre de services globale, portant sur l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, le délégataire est chargé d'assurer les prestations décrites ci-après.

- assurer la publicité et l'organisation de l'événement, par des supports de communication appropriés,
- assurer la commercialisation du village auprès des exposants, des parcours cyclistes, des produits dérivés ou de tout autre produit touristique en lien avec la manifestation Anjou Vélo Vintage.
- organiser et assurer l'accueil des participants et des visiteurs, dans le respect des conditions de sécurité,
- organiser les différentes animations attachées à l'événement,
- définir, organiser et sécuriser les différents parcours cyclistes (sécurisation des voies, ravitaillements, etc.), en coordination avec les différents acteurs intéressés,

Cette manifestation doit se dérouler sur un format d'au moins deux jours et doit notamment comprendre :

- des parcours cyclistes traversant plusieurs communes du territoire de la Communauté d'Agglomération afin de valoriser et de promouvoir leur potentiel touristique. Les parcours devront faire l'objet d'une validation préalable par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur,
- un village localisé sur la Ville de Saumur réunissant des exposants et proposant une programmation musicale et des animations respectant le thème et l'esprit de la manifestation, dans le respect du contrat de licence de marques figurant en annexe 1-B du contrat de DSP
- Dans tous les cas, si de nouvelles actions sont proposées dans le cadre de cette manifestation, celles-ci devront être développées en respectant le thème et l'esprit de la manifestation, dans le respect du contrat de licence de marques figurant en annexe 1-B du contrat de DSP.

Durée

La durée de la future convention de délégation de service public sera de 30 mois à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2020.

Personnel

Le délégataire met, en permanence, à disposition du service délégué, le personnel nécessaire au fonctionnement du service, en nombre, qualité et qualification suffisants.

Biens mis à disposition

La Communauté d'agglomération et la Ville mettent également à disposition du délégataire des locaux, installations, aménagements, équipements et matériels.

Elles mettent également à disposition du délégataire une licence d'exploitation des actifs incorporels définis dans un contrat de licence de marques.

Conditions financières

Dans le cadre du contrat de délégation de service public l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération et celle de la Ville de Saumur voteront les tarifs des services offerts aux usagers.

Compte tenu des contraintes de service public imposées par la Communauté d'agglomération et inhérentes au service public affermé, notamment en termes de maintien d'un niveau de prix permettant l'accès le plus large possible à l'événement, la Communauté d'agglomération et la Ville verseront au délégataire, chaque année, une subvention forfaitaire d'exploitation, assujettie à la TVA.

Contrôle du délégataire

Le délégataire devra produire chaque année, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession un rapport sur les conditions techniques et financières d'exécution du service.

En outre, afin de renforcer le contrôle analogue mené par la Ville et la Communauté d'agglomération sur le délégataire, mais également pour associer l'ensemble des acteurs intéressés, sera constitué un comité de pilotage.

La procédure de passation de la convention de délégation de service public

En application de l'article 16 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 *relative aux contrats de concession*, les obligations de publicité et de mise en concurrence préalables à la passation de ces conventions ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque :

- le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services,
- la personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ou par d'autres personnes morales qu'il contrôle,
- la personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.

En l'espèce, les relations entre la Communauté d'agglomération, la Ville de Saumur et la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme correspondent bien aux conditions précitées, dans la mesure où :

- la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, et la Commune Saumur disposent respectivement de 72,22 % et de 16,66 % des actions de cette société,
- cette société est administrée par un Conseil d'administration de 18 membres, dont 13 représentants pour la Communauté d'agglomération, et 3 représentants pour la Ville de Saumur,
- l'assemblée générale au sein de laquelle siègent les actionnaires est tenue d'approuver le rapport présentant l'ensemble des activités opérationnelles de la SPL, mais aussi celui définissant les orientations stratégiques (article 33 des statuts),
- la Communauté d'agglomération et la Ville sont en droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la SPL (article 36 des statuts),
- en vertu de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités, chaque représentant des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration est tenu de présenter au moins une fois par an, à l'assemblée délibérante de la collectivité actionnaire, un rapport écrit sur la situation de la SPL (article 25 des statuts),
- l'article 26 des statuts de la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme précise que les collectivités territoriales doivent conjointement exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et que les contrats passés entre la Société et ses actionnaires prévoient également les modalités de contrôle de l'actionnaire sur les conditions d'exécution contractuelle.

La convention de délégation de service public sera donc directement confiée à la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme, sans procédure de publicité ni de mise en concurrence préalable.

L'approbation de cette convention de délégation de service public fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération et du Conseil municipal de la Ville.

Conformément à l'article L1411-19 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de cette délégation de service public au vu du rapport, joint à la présente délibération, qui présente les caractéristiques des prestations déléguées.

La commission consultative des services publics locaux de la Ville de Saumur réunie le 28 novembre dernier a émis un avis favorable sur le principe d'une délégation de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme au vu du rapport de présentation.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'une délégation de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme,
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur Général des Services

Le Maire de la Ville de SAUMUR,

Signé

Signé

Yves LEPRETRE

Jackie GOULET

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES

pour la passation conjointe d'une convention de délégation de service public pour
l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage

Article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de
concession

Article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

ENTRE

La Ville de Saumur, dont le siège est Hôtel de Ville, Rue Molière - 49408 Saumur,
représentée par son Maire, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération en
date du (*à compléter*)

D'une part

ET

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, dont le siège est au 11 rue du
Maréchal Leclerc, CS 54030, 49408 SAUMUR CEDEX, représentée son Président, dûment
habilité aux fins des présentes par une délibération en date du (*à compléter*)

D'autre part

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

1.

La Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont acquis auprès du Département de Maine-et-Loire les actifs corporels et incorporels de l'événement Anjou Vélo Vintage dans le cadre d'un contrat de cession en date du 9 avril 2015.

Cette manifestation d'ampleur nationale et internationale rassemble des passionnés de vélos anciens et des amateurs de tendance rétro, dans le cadre de parcours cyclistes organisés annuellement sur le territoire de la Ville de Saumur.

Jusqu'en 2017, la Ville et la Communauté d'agglomération ont confié l'organisation de l'édition 2015 à l'association Comité Equestre de Saumur.

A cet effet, l'association s'est vue octroyer un contrat de licence de marques et d'utilisation des actifs attachés à l'événement, conclu à titre gratuit, ainsi qu'une subvention destinée à soutenir cette manifestation d'intérêt touristique et sportif local.

Des moyens techniques de la Ville de Saumur ont également été mis à disposition du Comité Equestre.

L'Office de tourisme du Saumurois était également associé à cet événement, en procédant à l'encaissement, dans le cadre d'une convention de mandat, du prix de location des vélos d'occasion, et à la commercialisation des produits dérivés.

2.

Il est aujourd'hui envisagé de modifier le mode de gestion de cet événement, et de l'ériger en service public.

Un tel service public relève tout à la fois de la compétence de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, en tant qu'il participe au développement touristique

du territoire, et de la Ville de Saumur, en tant qu'événement sportif et culturel local relevant de sa compétence.

Cette intervention croisée de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conduit ces dernières à conclure une convention de groupement d'autorités concédantes, sur le fondement de l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Aux termes de ces dispositions, le groupement d'autorités concédantes peut conclure un ou plusieurs contrats de concession, dans les conditions fixées à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics*.

3.

La présente convention a donc pour objet de créer un groupement d'autorités concédantes constitué entre la Ville de Saumur et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, et d'en définir les règles de fonctionnement.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sera le mandataire de ce groupement d'autorité concédante, chargé de conclure et de suivre l'exécution de la convention de délégation de service public qui sera conclue pour l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage.

Conformément à l'article 16 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, le contrat de concession qui sera conclu par ce groupement d'autorité concédante sera dispensé de publicité et de mise en concurrence, dans la mesure où il sera conclu avec la SPL Saumur Val de Loire, société publique locale sur laquelle la Ville de Saumur et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leur propre service, et qui consacre l'intégralité de son activité à des prestations confiées par ses actionnaires.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 – Objet

La Ville de Saumur, et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire conviennent, par la présente convention, de constituer un groupement d'autorités concédantes, conformément aux dispositions des articles 26 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier

2016 et 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, en vue de passer conjointement une convention de délégation de service public pour l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage.

Le Groupement est créé avec désignation d'un coordonnateur, identifié à l'article 3.1 de la présente convention.

La présente convention définit le rôle de chacun de membres et les règles de fonctionnement du Groupement.

Article 2 - Membres du Groupement

Sont membres du Groupement :

- La Ville de Saumur ;
- la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Article 3 – Désignation et missions du coordonnateur

3.1 Désignation

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, représentée par son Président, ou son représentant, est désignée par l'ensemble des membres du Groupement comme coordonnateur de ce dernier.

3.2 Missions

Le Coordonnateur est chargé :

- d'identifier les besoins des membres du groupement,
- de rédiger le projet de convention de délégation de service public, ainsi que l'ensemble de ses annexes ;
- de suivre l'exécution de la convention de délégation de service public, à l'exception des missions dévolues à chaque membre au sein de cette convention de délégation de service public ;

- d'établir et de signer les avenants qui pourraient intervenir pendant la vie de la convention de délégation de service public.

La réalisation de cette mission de coordination ne donne pas lieu à rémunération de la part de la Ville de Saumur ou du délégataire.

Le coordonnateur tient la Ville de Saumur informée de toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'exécution de ses missions.

4 - Obligations respectives des Parties

4.1. Exécution de la convention de groupement

Chaque membre du Groupement s'engage à exécuter les obligations stipulées dans le cadre de la présente convention.

Chaque membre du Groupement s'engage notamment à :

- transmettre au Coordonnateur, dans les délais fixés, l'état de ses besoins et toute autre pièce ou information nécessaire à la formalisation de la convention de délégation de service public,
- exécuter administrativement et financièrement la convention de délégation de service public dans les conditions fixées par celle-ci, et respecter en particulier les engagements financiers et quantitatifs qu'il a pris vis-à-vis du Délégataire,
- informer les autres membres du groupement de toute difficulté d'exécution de la convention de délégation de service public, notamment pouvant avoir une incidence sur les conditions de son exécution pour un des membres du Groupement,
- gérer les litiges et les contentieux formés directement et exclusivement contre lui par le Délégataire,
- communiquer réciproquement toute information relative aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution de la Convention de délégation de service public,

- supporter l'ensemble des conséquences directes et indirectes de ses manquements éventuels aux obligations issues de la présente convention et de la convention de délégation de service public.

Chaque membre engage sa responsabilité en raison des fautes commises dans l'exécution des missions qui lui incombent en application de la présente convention.

4.2. Exécution de la convention de délégation de service public

Le contrôle de l'exécution de la convention de délégation de service public est assuré de manière conjointe par les membres du Groupement.

A cet effet, les membres du groupement assurent un contrôle analogue conjoint sur le délégataire dont les modalités seront définies par chaque membre conformément au contrat de délégation de service public et coordonnent l'ensemble des acteurs associés à l'organisation de l'événement.

Chaque membre du Groupement participe au financement de la convention de délégation de service public par le versement d'une subvention versée au délégataire.

Le montant de cette subvention et la répartition des sommes devant être versées par chacun des membres du groupement sont fixées dans la convention de délégation de service public.

Article 5 – Entrée en vigueur de la convention - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble de ses membres et sa transmission au contrôle de légalité.

Elle prendra fin à la fin normale ou anticipée de la convention de délégation de service public pour l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage.

Article 6 – Clause de rencontre

En cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention ou de modification des conditions d'exécution du service telles que prévues dans la présente convention, les

membres conviennent de se rencontrer afin de définir dans quelle mesure la présente Convention pourra, en tant que de besoin, faire l'objet d'un avenant.

Article 7 – Conditions de retrait du groupement

En cas de retrait d'un des membres de la présente convention, le membre concerné devra supporter l'entière charge de l'impact financier de ce retrait vis à vis du délégataire et, le cas échéant, des conséquences financières défavorables pour les autres parties.

En cas de désaccord quant à l'appréciation des conséquences financières consécutives au retrait d'un des membres de la présente convention, les parties désigneront un expert aux fins de déterminer ce montant.

ARTICLE 8 – Différends et litiges – Contentieux

Les membres du Groupement privilégieront toute voie de conciliation amiable en cas de litige survenant entre eux dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

En cas de litige entre les membres du Groupement, les juridictions compétentes seront celles du siège du coordonnateur, à savoir le Tribunal administratif de Nantes.

Fait à Saumur, en deux exemplaires originaux,

Pour la Ville de Saumur

**Pour la Communauté d'agglomération
Saumur Val de Loire**

VILLE DE SAUMUR

Direction de la Citoyenneté

Réf. : SB

Domaine Juridique

Commission communale des services publics

locaux du 28 novembre 2017

Commission des finances du 29 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017**10**ORIENTATIONDélibération Information **APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

La Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont acquis auprès du Département de Maine-et-Loire les actifs corporels et incorporels de l'événement Anjou Vélo Vintage dans le cadre d'un contrat de cession en date du 9 avril 2015.

Cette manifestation d'ampleur nationale et internationale rassemble des passionnés de vélos anciens et des amateurs de tendance rétro, dans le cadre de parcours cyclistes organisés annuellement sur le territoire de la Ville de Saumur.

Jusqu'en 2017, la Ville et la Communauté d'agglomération ont confié l'organisation de l'édition 2015 à l'association Comité Equestre de Saumur.

A cet effet, l'association s'est vue octroyer un contrat de licence de marques et d'utilisation des actifs attachés à l'événement, conclu à titre gratuit, ainsi qu'une subvention destinée à soutenir cette manifestation d'intérêt touristique et sportif local.

Des moyens techniques de la Ville de Saumur ont également été mis à disposition du Comité Equestre.

L'Office de Tourisme du Saumurois était également associé à cet événement, en procédant à l'encaissement, dans le cadre d'une convention de mandat, du prix de location des vélos d'occasion, et à la commercialisation des produits dérivés.

Il est aujourd'hui envisagé de modifier le mode de gestion de cet événement, et de l'ériger en service public.

Un tel service public relève tout à la fois de la compétence de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, en tant qu'il participe au développement touristique du territoire, et de la Ville de Saumur, en tant qu'événement sportif et culturel local relevant de sa compétence.

Cette intervention croisée de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a conduit ces dernières à conclure une convention de groupement d'autorités concédantes, sur le fondement de l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Aux termes de ces dispositions, le groupement d'autorités concédantes peut conclure un ou plusieurs contrats de concession, dans les conditions fixées à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics*.

La présente convention a donc pour objet de créer un groupement d'autorités concédantes constitué entre la Ville de Saumur et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, et d'en définir les règles de fonctionnement.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sera le mandataire de ce groupement d'autorité concédante, chargé de conclure et de suivre l'exécution de la convention de délégation de service public qui sera conclue pour l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage.

Conformément à l'article 16 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, le contrat de concession, qui sera conclu par ce groupement d'autorité concédante, sera dispensé de publicité et de mise en concurrence, et ceci dans la mesure où il sera conclu avec la SPL Saumur Val de Loire, société publique locale, sur laquelle la Ville de Saumur et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leur propre service, et qui consacre l'intégralité de son activité à des prestations confiées par ses actionnaires.

La commission des finances de la Ville, réunie le 29 novembre 2017, a rendu un avis favorable à la conclusion d'une convention de groupement d'autorités concédantes dans les conditions présentées ci-dessus.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de groupement d'autorités concédantes établie entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de groupement d'autorités concédantes, et à effectuer l'ensemble des actes y afférents.

Le Directeur Général des Services

Le Maire de la Ville de SAUMUR,

Signé

Signé

Yves LEPRETRE

Jackie GOULET

VILLE DE SAUMUR

Direction de la Citoyenneté

Réf. : SB

Domaine Juridique

Commission communale des services publics

locaux du 28 novembre 2017

Commission des finances du 29 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017**11****ORIENTATION**Délibération Information **APPROBATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME**

La Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont acquis auprès du Département de Maine-et-Loire les actifs corporels et incorporels de l'événement Anjou Vélo Vintage dans le cadre d'un contrat de cession en date du 9 avril 2015.

Cette manifestation d'ampleur nationale et internationale rassemble des passionnés de vélos anciens et des amateurs de tendance rétro, dans le cadre de parcours cyclistes organisés annuellement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Depuis 2015, la Ville et la Communauté d'agglomération ont confié l'organisation de la manifestation Anjou Vélo Vintage à l'association Comité Equestre de Saumur.

A cet effet, l'association s'est vue octroyer un contrat de licence de marques et d'utilisation des actifs attachés à l'événement, conclu à titre gratuit, ainsi qu'une subvention destinée à soutenir cette manifestation d'intérêt touristique et sportif local.

En raison de doutes pesant sur la validité de ce montage juridique et suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes formulée, à la fois, à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et à la Ville de Saumur, les deux collectivités ont décidé d'ériger cet événement en service public et de le confier à la Société Publique Locale Saumur Val de Loire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

En effet, un tel service public relève, tout à la fois, de la compétence de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, en tant qu'il participe au développement touristique du territoire, et de la Ville de Saumur, en tant qu'événement sportif et culturel local relevant de sa compétence.

Par ailleurs, par une délibération du Conseil municipal de la Ville de Saumur en date du 31 mars 2017 et une délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du 6 avril 2017, a été approuvée la création de la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme.

L'objet de cette SPL est de concevoir et mettre en place une offre globale de services de qualité liée à l'information, à la promotion et au développement touristique, étroitement associée aux politiques culturelles et au développement économique.

C'est dans ce contexte que la Ville de Saumur et la communauté d'agglomération ont décidé de confier à la SPL l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Pour cela, elles ont décidé de conclure au préalable une convention de groupement d'autorités concédantes, sur le fondement de l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

La commission consultative des services publics locaux de la Communauté d'Agglomération, réunie le 24 novembre 2017, et celle de la Ville de Saumur réunie le 28 novembre 2017 ont émis un avis favorable sur le principe d'un contrat de délégation de service public confié par les collectivités à la SPL Saumur Val de Loire Tourisme.

Les dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession exonèrent la collectivité délégante des obligations de publicité et de mise en concurrence applicables en matière de délégation de service public confiées à une société publique locale répondant aux critères de la quasi régie.

La convention de délégation de service public confiée à la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme a ainsi été passée sans procédure de publicité et de mise en concurrence.

Dans ce contexte, la présente délibération a pour objet de définir les caractéristiques et l'économie de la délégation de service public régissant les relations entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur, en tant que délégants, et la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme, en tant que délégataire.

La présente délibération a également pour objet d'approuver les termes du projet de contrat et d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer cette convention.

Caractéristiques essentielles et économie du contrat

1.

La convention précise les objectifs attendus de la SPL (délégataire) ainsi que les modalités financières de son intervention sur le territoire de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération (délégants).

L'objet de la délégation de service public porte sur les missions suivantes :

- Le délégataire assure, à ses risques et périls, l'offre de services globale, portant sur l'organisation de l'événement Anjou Vélo Vintage
- Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, le délégataire est chargé d'assurer les prestations décrites ci-après.
 - assurer la publicité et l'organisation de l'événement, par des supports de communication appropriés,
 - assurer la commercialisation du village auprès des exposants,
 - organiser et assurer l'accueil des participants et des visiteurs, dans le respect des conditions de sécurité,
 - organiser les différentes animations attachées à l'événement,
 - définir, organiser et sécuriser les différents parcours de cyclotourisme (sécurisation des voies, ravitaillements, etc.), en coordination avec les différents acteurs intéressés,

- Cette manifestation doit se dérouler sur un format d'au moins deux jours et doit notamment comprendre :
 - des parcours cyclistes traversant les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération afin de valoriser et de promouvoir leur potentiel touristique. Les parcours devront faire l'objet d'une validation préalable par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur,
 - un village localisé sur la Ville de Saumur réunissant des exposants et proposant une programmation musicale et des animations respectant le thème et l'esprit de la manifestation, dans le respect du contrat de licence de marques figurant au contrat,
 - Dans tous les cas, si de nouvelles actions sont proposées dans le cadre de cette manifestation, celles-ci devront être développées en respectant le thème et l'esprit de la manifestation, dans le respect du contrat de licence de marques figurant en contrat,

2.

La présente convention sera conclue pour une durée de 30 mois courant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2020. L'exploitation du service sera effectuée aux frais et risques de la SPL, laquelle sera autorisée à percevoir, auprès des usagers, des tarifs dont le montant figure, en annexe, à la convention de délégation de service public.

Le délégataire sera chargé, en permanence, de mettre à la disposition du service délégué, le personnel nécessaire au fonctionnement du service, en nombre, qualité et qualification suffisants.

La SPL exploitera, dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les locaux, installations, aménagements, équipements et matériels mis à disposition par la Communauté d'Agglomération et définis au contrat de délégation de service public.

La Ville de Saumur et la Communauté d'agglomération proposent également au délégataire de lui concéder une licence d'exploitation des actifs incorporels dans les conditions définies au contrat de licence de marques joint au contrat de délégation de service public . Ce contrat de licence de marques, indissociable de la présente convention de délégation de service public, en tant que les droits qu'il met en œuvre sont indispensables à l'organisation du service public ainsi concédé, sera proposé pour une durée similaire au contrat de délégation de service public.

3.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, sur proposition du délégataire, l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération vote chaque année les tarifs des principales prestations commercialisées par le délégataire.

Compte tenu des contraintes de service public imposées par la Communauté d'agglomération et la Ville, et inhérentes au service public affermé, notamment en termes de maîtrise des prix d'inscription, et afin de permettre un équilibre du service public délégué, la Communauté d'agglomération et la Ville verseront au Délégataire, chaque année, une subvention forfaitaire d'exploitation, assujettie à la TVA dont le montant est précisé dans le contrat de délégation de service public.

4.

Le délégataire devra produire chaque année, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession, un rapport sur les conditions techniques et financières d'exécution du service.

Le délégataire sera, en outre, soumis à un contrôle étroit de l'autorité délégante afin d'organiser un contrôle analogue efficient.

La commission des finances de la Ville, réunie le 29 novembre 2017, a rendu un avis favorable à la mise en œuvre d'une délégation de service Public dans les conditions présentées ci-dessus.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contrat de délégation de service public à conclure entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, en toutes ses dispositions, notamment tarifaires, et annexes,
APPROUVER le contrat de licence de marques à conclure entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, annexé au présent contrat de délégation de service public
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat de délégation de service public ainsi que le contrat de licence de marques et à effectuer l'ensemble des actes y afférents.

Le Directeur Général des Services

Le Maire de la Ville de SAUMUR,

Signé

Signé

Yves LEPRETRE

Jackie GOULET

NB : Le projet de contrat est consultable à la Direction Générale

CREATION D'UN SERVICE COMMUN ACHATS ET MARCHES PUBLICS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR.

Dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont décidé la mise en commun des service achats et marchés publics des 2 collectivités depuis le 1er mai 2017.

Dans une volonté de conforter cette dynamique et pour répondre pleinement aux besoins en matière d'achats et de marchés publics, la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaitent renforcer cette mutualisation par la création d'un service commun « achats et marchés publics » comme le permet l'alinéa 1 de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise :

« En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de service commun ».

En effet, la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 est venue compléter le dispositif de la mutualisation de services, en lui donnant un nouveau cadre juridique.

Le service commun a vocation à prendre essentiellement en charge les services dits «fonctionnels» (informatique, finances, ressources humaines etc.).

Ainsi, conformément aux dispositions applicables en la matière, un projet de convention, définissant les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties, a été élaboré.

Il prévoit notamment la création de ce service à compter du 1^{er} janvier 2018 et précise les conditions de transfert des agents de la Ville de Saumur rattachés à ce service dont la gestion relève de la Communauté.

A noter que le Comité Technique de la Ville de Saumur a émis un avis favorable à cette proposition au cours de sa séance du 28 novembre 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique de la Ville de Saumur du 28 novembre 2017, relatif au projet de création du service commun achats et marchés publics,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- DECIDER de la création à compter du 1er janvier 2018 du service commun « achats et marchés publics» en lien avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, dans le respect des dispositions du CGCT,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

La Directrice,

L'Adjointe déléguée,

Signé

Signé

Valérie TEXIER

Géraldine LE COZ

VILLE DE SAUMUR

Direction des Moyens Généraux
Service Coordination administrative

13

Comité Technique du 28 novembre 2017
CONSEIL MUNICIPAL du 15 DECEMBRE 2017

ORIENTATION

Délibération

Information

CREATION D'UN SERVICE COMMUN « COURRIER » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

Le législateur a souhaité encourager la mutualisation de services fonctionnels par la création de services communs placés sous l'autorité et gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et dont les effets sont réglés par convention, après avis des Comités Techniques.

Le service commun a vocation à prendre essentiellement en charge les services dits « fonctionnels » (informatique, finances, ressources humaines...). A ce titre, la gestion du courrier a été identifiée comme prioritaire dans les besoins de mutualisation, afin de répondre aux besoins actuels et avec, à terme, la préoccupation d'économie et d'optimisation des moyens.

Ainsi, dans une démarche partagée de mutualisation et de rationalisation de leurs moyens, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur ont décidé de se doter d'un service commun de traitement du courrier, comme le permet l'alinéa 1 de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lequel précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de service commun ».

La création de ce service commun a vocation à assurer l'ensemble des missions se rapportant à la fonction courrier, de la réception, à la gestion, la diffusion, jusqu'à l'expédition. Il doit permettre de maîtriser les coûts et la qualité du service rendu.

Ainsi, conformément aux dispositions applicables en la matière, un projet de convention définissant les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties a été élaboré.

Il prévoit notamment la création de ce service à compter du 1^{er} janvier 2018 et précise les conditions techniques de fonctionnement et les conditions de transfert des agents rattachés à ce service dont la gestion relèvera de la Communauté d'Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique de la Ville de Saumur du 28 novembre 2017, relatif au projet de création du service commun « courrier »,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- DECIDER de la création à compter du 1er janvier 2018 du service commun «Courrier» en lien avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur, dans le respect des dispositions du CGCT,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

La Directrice,

Signé

Valérie TEXIER

L'Adjointe déléguée,

Signé

Géraldine LE COZ

PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'EHPAD ALIENOR D'AQUITAINE

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ALIENOR D'AQUITAINE situé à FONTEVRAUD L'ABBAYE sollicite le recrutement d'un agent exerçant actuellement ses fonctions au sein de la Direction des Moyens Généraux de la ville de Saumur afin de pallier rapidement à son besoin de recrutement d'une secrétaire comptable.

Répondant positivement au désir de mobilité de l'agent concerné, il lui est proposé une mise à disposition à temps complet pour une durée de 3 mois à compter du 29 janvier 2018.

Les conditions techniques et financières de cette mise à disposition sont réglées par les termes de la convention préparée à cet effet.

L'agent concerné a donné son accord par écrit et la commission administrative paritaire (catégorie C) sera saisie sur cette proposition au cours de sa prochaine séance.

Au vu de ce qui précède, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d' AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville de SAUMUR ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Saumur et l' EHPAD ALIENOR d' AQUITAINE pour la période allant du 29 janvier 2018 au 30 avril 2018, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

La Directrice des Moyens Généraux,

Signé

Valérie TEXIER

L'Adjointe déléguée,

Signé

Géraldine LE COZ

Délibération

Information

COMMISSION FINANCES DU 5 décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2017

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONDUIT PAR LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES - ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) DANS LES ECOLES

L'Académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé en 2013 le déploiement d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles.

Cet ENT, nommé e-primos, vise à fournir à l'ensemble des membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et en tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet.

Le déploiement de cet ENT répond à des objectifs essentiellement pédagogiques, définis par l'Éducation Nationale, mais aussi à des attentes spécifiques exprimées par les collectivités.

Depuis 2016, une nouvelle organisation des cycles d'enseignement a vu le jour à l'école élémentaire. Le cycle de consolidation du CM1 à la 6^{ème} démarre à l'école et se poursuit au collège. Ainsi il est devenu nécessaire d'assurer une meilleure communication entre l'ENT des écoles et celui en usage dans tous les collèges de l'académie (e-lyco) afin que les élèves puissent, par exemple, travailler de façon collaborative et conserver leurs documents de travail sur l'ensemble du cycle.

Cet impératif amène le Rectorat et ses partenaires des collectivités à passer deux marchés simultanés, en juillet 2018. Les cahiers des charges respectifs des deux ENT pourront ainsi demander aux prestataires davantage d'interopérabilité.

Le coût actuel d'un compte-élève est de 1,50 € HT / élève / an. Dans le cadre du marché public ouvert à la concurrence qui sera publié une fois le groupement de commandes constitué, le règlement de la consultation fixera le poids du critère prix à 40 % de la note finale des candidatures examinées par la commission d'appel d'offres. La qualité des exigences fonctionnelles représentera quant à elle 60 % de la note finale.

La Collectivité a la possibilité d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour une période de 48 mois (dont un engagement ferme sur les premiers 24 mois), soit du 18 juillet 2018 au 18 juillet 2022.

Chaque membre du groupement est titulaire de son marché, il s'acquitte des factures qui lui sont adressées par l'attributaire du marché.

Après interrogation des quatre écoles publiques saumuroises actuellement utilisatrices de l'outil ENT, seules deux écoles souhaitent poursuivre cette démarche. Les communautés éducatives qui ne souhaitent pas poursuivre constatent le manque d'ergonomie de l'outil proposé et par conséquent du peu de connexion.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER :
 - L'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes,
 - La désignation du Rectorat de Nantes comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, le marché à venir, ainsi que tout acte en découlant.

Le Directeur,

L'Adjoint délégué,

Signé

Signé

Baba GUEYE

Christophe CARDET

COMMISSION DES FINANCES du 05/12/2017

Délibération

CONSEIL MUNICIPAL du 15/12/2017

Information

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE FRANKLIN ROOSEVELT ET DE LA PLACE DE LA BILANGE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

La Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont chacune des compétences propres sur le domaine public.

Depuis 2011, la Ville de Saumur a initié un programme de travaux de requalification de différents sites de son centre ville afin d'y intégrer plus d'espaces piétonniers : rue Saint-Nicolas et place Charles de Foucauld, place Saint-Pierre, rue Franklin Roosevelt et place de la Bilange, place de la République et les cales de Loire.

Les sites rue Saint-Nicolas et place Saint-Pierre sont d'ores et déjà réalisés. Les travaux de la rue Franklin Roosevelt et de la place de la Bilange vont faire l'objet d'une prochaine consultation.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, quant à elle, doit réaliser des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur ce même site.

L'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics prévoient que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales afin d'organiser une procédure de consultation ; l'un des membres du groupement étant désigné comme coordonnateur pour mener cette opération.

Il est donc envisagé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire afin d'assurer la cohérence et la coordination des travaux à effectuer rue Franklin Roosevelt et place de la Bilange et de réaliser des économies sur les travaux de chaque partie privative.

La Ville de Saumur assumera le rôle de coordonnatrice du groupement.

Les frais occasionnés pour la publication des avis et les frais de gestion administrative feront l'objet d'une répartition entre les membres du groupement selon la clé définie ci-dessous. Ils donneront lieu à l'émission de titres de recettes par le coordonnateur à l'encontre de l'autre membre du groupement.

Les frais de gestion administrative sont fixés forfaitairement à la somme de 2 300 € HT, qui correspond au coût salarial des agents amenés à travailler sur ce dossier pendant une période estimée à 12 jours (temps plein).

Les frais de publication seront arrêtés à l'issue de la procédure au vu des justificatifs fournis par les organes de publication.

La clé de répartition de ces frais est fixée en fonction du rapport entre les budgets alloués par chaque membre sur le montant global de l'opération estimé à 3 234 000 € HT :

- Ville de Saumur : 3 000 000 € HT, soit 92,76 %
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : 234 000 € HT, soit 7,24 %

Si l'enveloppe financière prévisionnelle venait à être modifiée, la Ville de Saumur s'engage à en informer la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire qui devra expressément donner son accord.

Conformément à l'article L1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Saumur, coordonnatrice, après validation, par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, du rapport d'analyse des offres.

Il incombera à la Ville de Saumur de signer le marché au nom du groupement.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur pour mener une consultation relative aux travaux de requalification de la rue Roosevelt et de la place de la Bilange,
- APPROUVER la désignation de la Ville de Saumur comme coordonnatrice de ce groupement de commandes,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de son fonctionnement.

La Directrice,

Signé

Valérie TEXIER

L'Adjoint délégué,

Signé

Alain GRAVOUEILLE

**ROUTES DEPARTEMENTALES EN ZONE URBAINE – CLASSEMENT DANS LE
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Département de Maine et Loire projette de déclasser l'ensemble des routes départementales qui n'assurent pas la continuité de son réseau structurant à l'intérieur des agglomérations de plus de 5 000 habitants et de celles disposant d'un contournement total ou partiel.

La Ville de Saumur est concernée par ces mesures. Le transfert de domanialité porte sur les sections des routes départementales n°93, 145, 161, 751, 947 et 952 situées principalement en zone urbaine, et constituant un linéaire total de 16 044 ml. Seule la RD 145 reliant Saumur à Souzay-Champigny sera rétrocédée en totalité jusqu'à la limite de commune.

Préalablement au classement de ces voies dans le domaine public communal, le Département assurera, d'ici octobre 2019, la remise en état des chaussées conformément au diagnostic établi conjointement avec la Ville, et dont le montant s'élève à 343 900 € HT, à l'exclusion des rues Jean Ackerman et Léopold Palustre (RD 751).

En effet, dans la mesure où ces voies sont en cours de requalification, le Département versera à la Ville la somme correspondante soit 40 000 € HT. Elle assurera ainsi la maîtrise d'œuvre globale de cette opération.

Les quatre ouvrages d'art - ponts Cessart, des Cadets, Pompidou et Fouchard - sont exclus de ce transfert et restent, par conséquent, la propriété du Département. La répartition de l'entretien des voies (chaussée + trottoirs) situées sur ces ouvrages demeure inchangée, la Ville prenant à sa charge uniquement l'entretien courant.

Suite à la rencontre du 1^{er} décembre 2017 avec Monsieur Gillet, Président du Département, et après avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017 et celui de la commission Urbanisme-Espaces Publics du 6 décembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir,

- **APPROUVER** le classement de ces voies dans le domaine public communal
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention* à intervenir avec le Département de Maine et Loire

La Directrice,

Signé

Betty PAUL-MOREAU

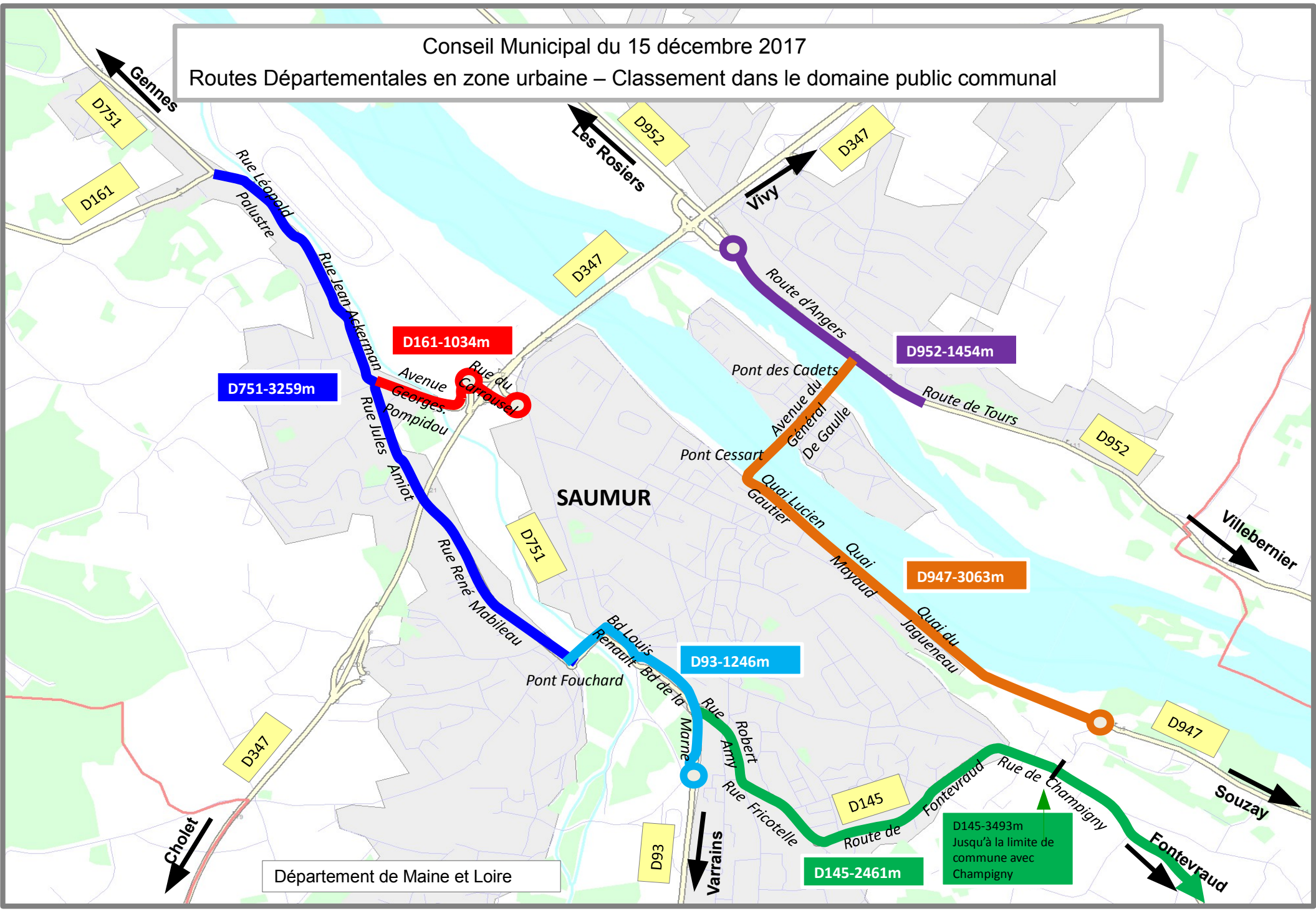
L'Adjoint délégué,

Signé

Bruno PROD'HOMME

* la convention est consultable à la Direction Générale.

Conseil Municipal du 15 décembre 2017
Routes Départementales en zone urbaine – Classement dans le domaine public communal

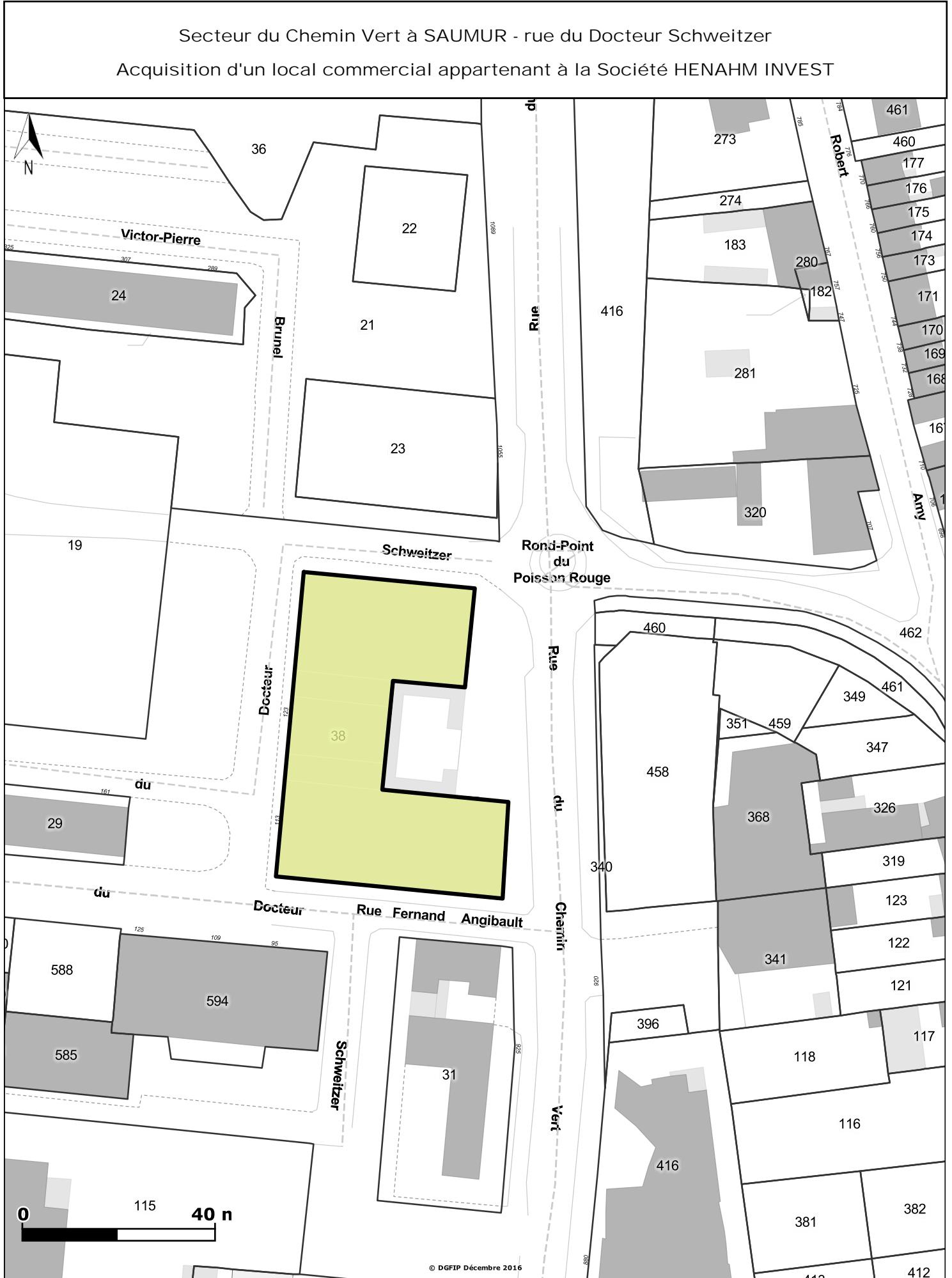


Département de Maine et Loire

D145-3493m
Jusqu'à la limite de commune avec Champigny

Conseil Municipal du 15 Décembre 2017

Secteur du Chemin Vert à SAUMUR - rue du Docteur Schweitzer
Acquisition d'un local commercial appartenant à la Société HENAHM INVEST



SECTEUR DU CHEMIN VERT À SAUMUR – RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER

ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ HENAHM INVEST

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU 1) et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) a été missionné afin de réaliser une étude sur l'offre commerciale et artisanale du quartier du Chemin Vert.

La conclusion révèle la nécessité de conforter les activités présentes dans le centre commercial du Chemin Vert dont le volume correspond aux besoins du quartier. Il est ainsi proposé de privilégier sur la façade située côté Angibault, des activités complémentaires permettant d'attirer dans ce cœur de quartier une clientèle nouvelle.

Plusieurs cellules commerciales sont vacantes et la Société HENAHM INVEST a contacté la Ville de Saumur afin de lui proposer la cession de son bien plus amplement décrit ci-après :

- * situation juridique : lot n° 2 de la Copropriété « Centre Commercial du Chemin Vert » représentant 214/10000 tantièmes
- * usage : anciennement exploité par une activité de maintenance informatique
- * situation locative : vacant
- * référence cadastrale : section CL n° 38
- * situation : rue du Docteur Schweitzer à Saumur
- * surface : 115 m² environ sur deux niveaux

Dans la continuité des actions publiques menées sur ce quartier depuis plus de dix ans, la Ville de Saumur souhaite poursuivre son engagement en participant à la redynamisation de ces espaces.

C'est pourquoi, elle est intéressée par l'acquisition de ce lot permettant, après rénovation, d'y installer le centre des permis de conduire.

Suite à une négociation, la Société HENAHM INVEST et la Ville ont conclu un accord pour une cession du lot n° 2 au prix de 40 000 € (quarante mille euros).

Ces conditions ont reçu l'agrément de France Domaine.

Un acte de vente en la forme administrative sera établi par les services municipaux aux frais de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

La Directrice,

L'Adjointe déléguée,

Signé

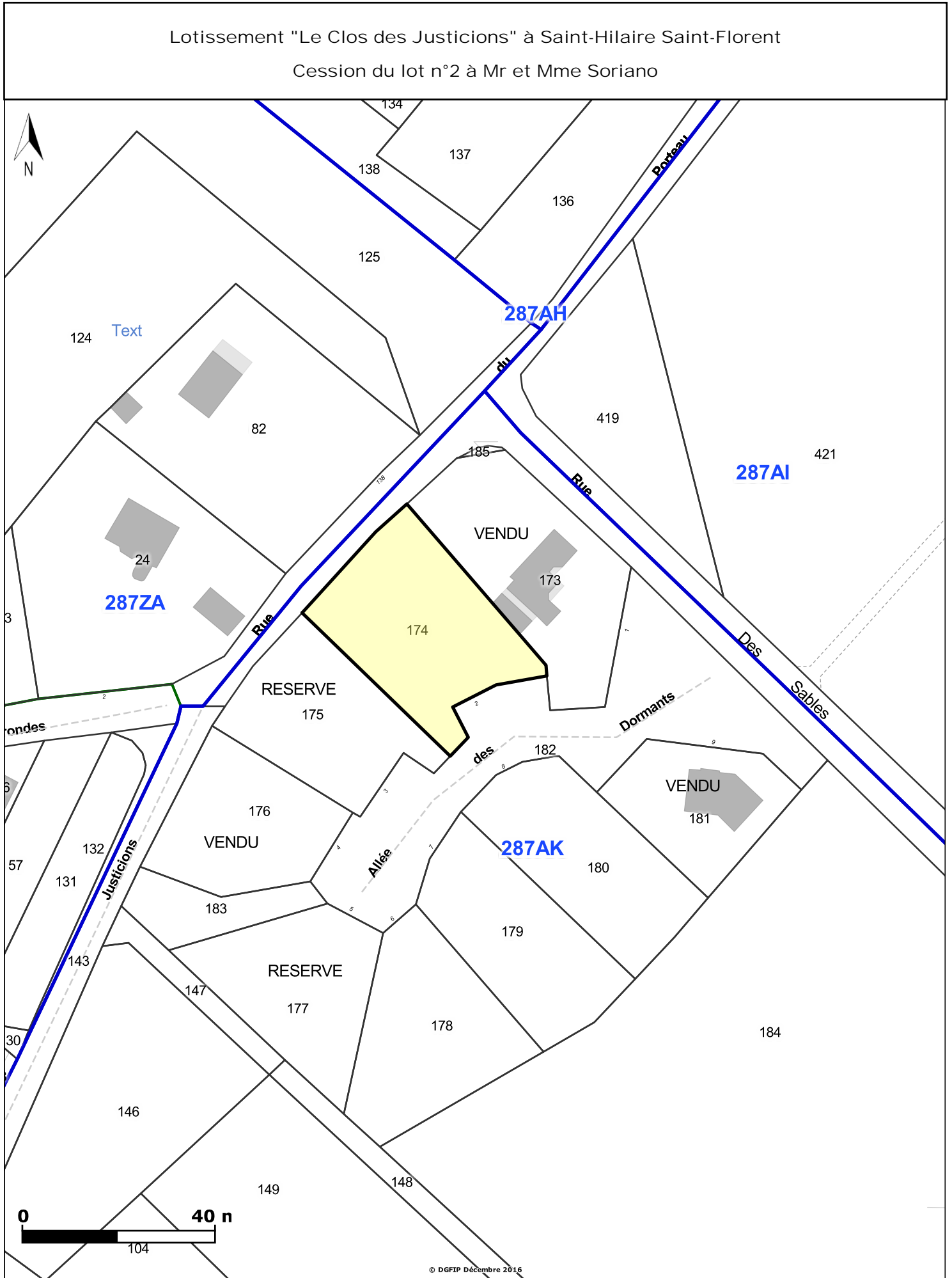
Signé

Betty PAUL-MOREAU

Sophie ANGUENOT

Conseil Municipal du 15 Décembre 2017

Lotissement "Le Clos des Justicions" à Saint-Hilaire Saint-Florent
Cession du lot n°2 à Mr et Mme Soriano



Commission Urbanisme – Espaces Publics
du 6 décembre 2017

Délibération

Commission des Finances du 5 décembre 2017

Information

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2017

LOTISSEMENT COMMUNAL « LE CLOS DES JUSTICIONS » A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

CESSION DU LOT N° 2 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MARC SORIANO

Par délibérations des 30 mars et 22 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé la création du lotissement communal « Le Clos des Justicions » à Saint-Hilaire-Saint-Florent, ainsi que ses modalités de commercialisation.

Un permis d'aménager a été délivré le 31 août 2012 et la première phase de travaux a été réceptionnée le 17 octobre 2013.

A ce jour, Monsieur et Madame Marc SORIANO sont intéressés par le lot n° 2 d'une contenance de 1185 m², cadastré section 287 AK n° 174.

Le prix HT s'élève à 79 431,44 € (soixante dix neuf mille quatre cent trente et un euros quarante quatre centimes) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 13 987,92 € (treize mille neuf cent quatre vingt sept euros quatre vingt douze centimes), soit un prix TTC s'élevant à 93 419,36 € (quatre vingt treize mille quatre cent dix neuf euros trente six centimes).

Les modalités de ladite cession ont reçu l'avis favorable de France Domaine.

L'acte authentique réitérant les conditions susvisées sera établi par la SCP THOUARY, notaires associés à Saumur, et ce, aux frais des acquéreurs.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

La Directrice,

L'Adjointe déléguée,

Signé

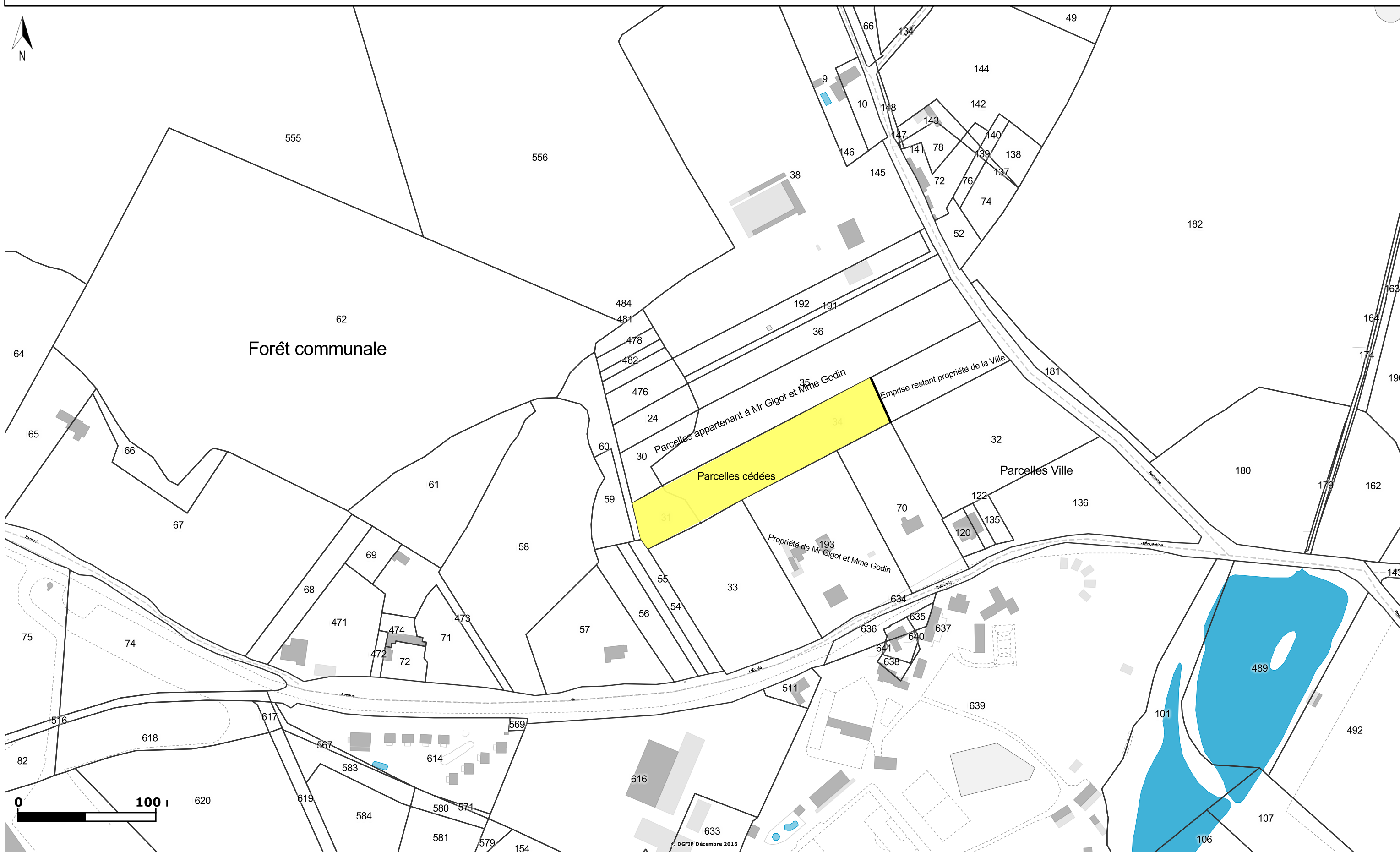
Signé

Betty PAUL-MOREAU

Sophie ANGUENOT

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Lieu-dit "La Pierre Couverte" à Saint-Hilaire Saint-Florent
Cession de deux parcelles au profit de Mr Gigot et Mme Godin



Commission Urbanisme – Espaces Publics
du 6 décembre 2017

Délibération

Commission des Finances du 5 décembre 2017

Information

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017

LIEU-DIT « LA PIERRE COUVERTE » A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT**CESSION DE DEUX PARCELLES AU PROFIT DE MONSIEUR STEPHAN GIGOT ET MADAME CLAIRE GODIN**

Monsieur Stephan GIGOT et Madame Claire GODIN sont locataires d'une parcelle communale au lieu-dit « La Pierre Couverte » à Saint-Hilaire-Saint-Florent et ils ont fait connaître leur souhait d'acquérir ladite parcelle contiguë à leur propriété. Cette acquisition leur permettrait de compléter l'unité foncière qu'ils constituent actuellement sur ce site afin d'aménager des prairies pour leurs chevaux.

Ce terrain et un deuxième en prolongement sont situés à proximité de la forêt communale de Saumur et avaient été acquis dans le but de créer un chemin de randonnée devant desservir ce secteur destiné aux activités équestres et de tourisme. Au regard des chemins d'ores et déjà réalisés route de l'Ecole Nationale d'Equitation et dans le bois communal, il n'est pas nécessaire de conserver ces propriétés.

Cependant, afin d'optimiser le foncier restant disponible sur le site, la Ville entend rester propriétaire d'une partie du terrain sollicité, côté route dite « Voie romaine ».

C'est pourquoi, il a été proposé à Monsieur Stephan GIGOT et Madame Claire GODIN d'acquérir deux parcelles boisées contiguës, situées au lieu-dit « La Pierre Couverte » à Saint-Hilaire-Saint-Florent, soit :

* une emprise d'une contenance approximative de 5800 m² à distraire de la parcelle cadastrée 287 ZA n° 34,

* une parcelle d'une surface de 1102 m² cadastrée section 287 E n° 31.

La cession sera consentie moyennant le prix net et forfaitaire de 0,60 € le m², soit la somme totale d'environ 4 140 € (quatre mille cent quarante euros), le prix exact étant déterminé suivant calcul précis de la surface par un géomètre.

La division de la parcelle 287 ZA n° 34 nécessitera donc l'intervention d'un géomètre et l'ensemble des conditions sera réitéré par acte de vente établi par la SCP Stéphane SLADEK – Marlène CHALOPIN-BARRE – Guillaume BARRE, notaires associés à Saumur. Les frais correspondants à ces prestations seront pris en charge par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

La Directrice,

L'Adjointe déléguée,

Signé

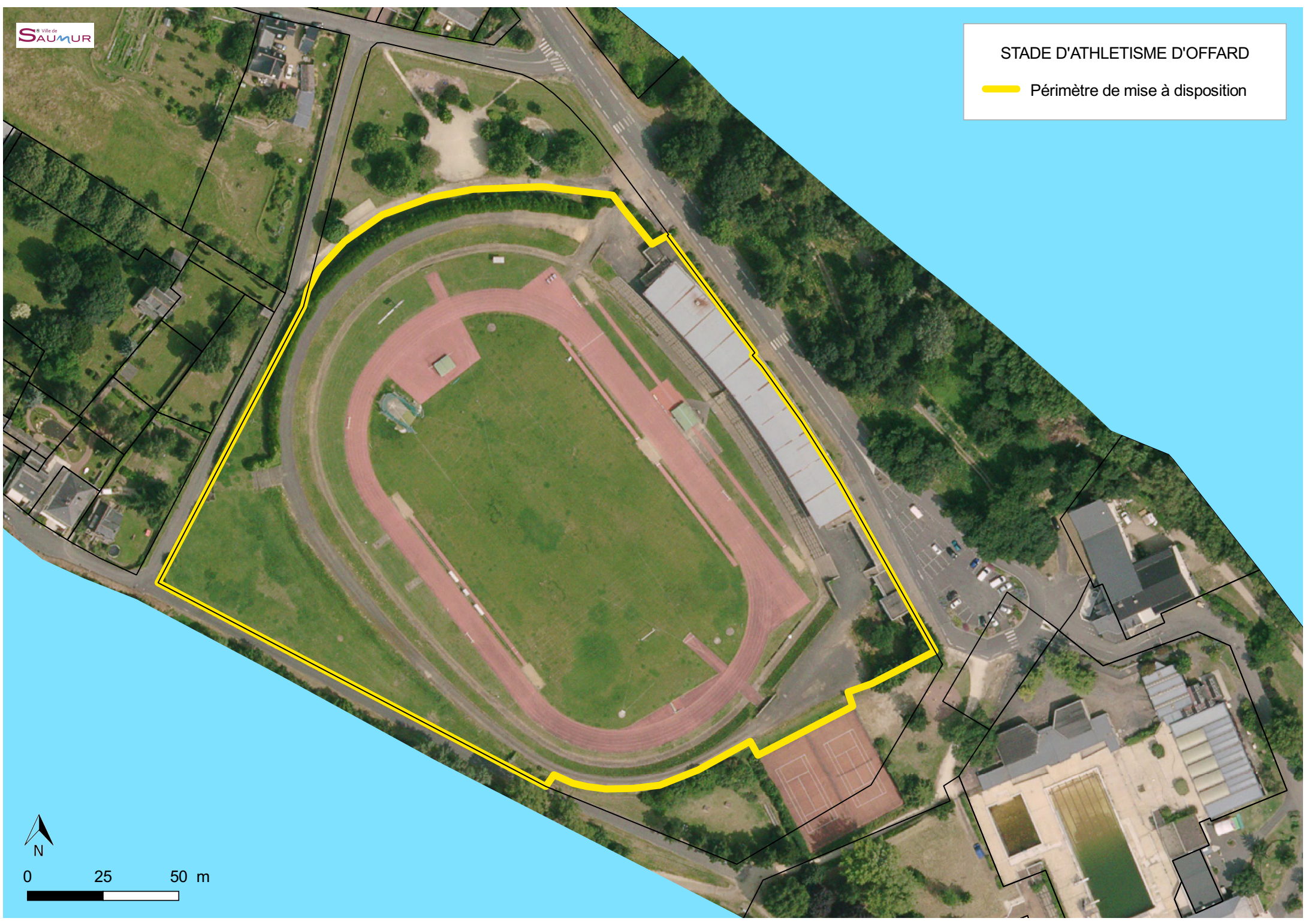
Signé

Betty PAUL-MOREAU


Sophie ANGUENOT

STADE D'ATHLETISME D'OFFARD

 Périimètre de mise à disposition



0 25 50 m

A horizontal scale bar with three segments, labeled 0, 25, and 50 m.

VILLE DE SAUMUR

Direction de l'Aménagement et du Patrimoine

21ORIENTATIONCommission des Finances du 5 novembre 2017
Commission Urbanisme Espaces Publics
du 6 décembre 2017Délibération Information **CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017****PJ: 1 plan****TRANSFERT DU STADE D'ATHLETISME D'OFFARD AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

Par délibération n° 2017/016 en date du 2 février 2017, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a reconnu d'intérêt communautaire le stade d'athlétisme d'Offard, à compter du 1^{er} janvier 2017.

En application de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ses compétences.

Ce transfert implique donc de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, à titre gratuit, l'ensemble des bâtiments et du terrain affecté au stade d'athlétisme d'Offard, correspondant aux moyens nécessaires au fonctionnement de l'équipement susvisé. La mise à disposition fera l'objet d'un procès-verbal établi entre les deux collectivités, comprenant le périmètre défini, l'ensemble des biens mobiliers affecté à l'équipement, la valeur nette comptable au 31 décembre 2016 soit 1 372 362,11 € et l'état des lieux réalisé contradictoirement.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

La Directrice,

Signé

Betty PAUL-MOREAU

L'Adjointe Déléguée,

Signé

Sophie ANGUENOT

URBANISME – INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – PRESTATION DE SERVICE AU PROFIT DE COMMUNES

Suite au désengagement progressif de l'Etat dans sa mission d'instruction du droit des sols pour les communes, celles-ci ont été dans l'obligation de s'organiser afin d'assurer la continuité de ce service.

A travers le Grand Saumurois puis la Communauté d'Agglomération, les communes concernées ont pu trouver l'appui technique permettant de répondre à leurs besoins.

Le 31 décembre 2017, l'Etat cessera totalement d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme. Face à cette échéance, un nouveau mode d'organisation a été convenu par les communes concernées et la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, 3 communes sont identifiées comme pôle instructeur :

- DOUE EN ANJOU
- LONGUE-JUMELLES
- la Ville de SAUMUR

Depuis le 1er juillet 2017, la ville de SAUMUR instruit déjà les demandes d'autorisation au bénéfice de 14 communes et a recruté un agent à cet effet.

A compter du 1er janvier 2018, un agent supplémentaire renforcera le service Urbanisme de la ville de SAUMUR qui serait amenée à instruire au bénéfice de 29 communes du territoire.

Cette prestation comprend uniquement l'instruction des demandes, le dépôt du dossier et la délivrance de l'arrêté restant à charge de la commune. Elle sera facturée à chacune d'entre elle sur une base fixe de 0,75 € par habitant (réf. DGF) et une part variable de 150 € par équivalent permis de construire.

L'ensemble des modalités relatives à cette prestation feront l'objet d'une convention conclue par la ville de SAUMUR et chaque commune concernée, selon un modèle unique utilisé par les pôles instructeurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de réalisation de la prestation d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par la ville de SAUMUR au profit des communes concernées à compter du 1er janvier 2018 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

La Directrice,

Signé

Betty PAUL-MOREAU

L'Adjointe déléguée,

Signé

Sophie ANGUENOT